

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ALAIN CLOUTIER, président  
   Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire  
   Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 1**

Séance tenue le 10 octobre 2000, à 19 h  
Centre Jeunesse des Laurentides  
104, rue Vert-Pré  
Huberdeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2000 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
REQUÉRANTS:	
GILLES PAQUETTE .....	9
RÉJEAN THOMAS .....	10
CLAUDE BRUNET .....	11
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR .....	13
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MARC PROVOST .....	21
REPRISE DE LA SÉANCE .....	32
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	33
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
RÉJEAN THOMAS .....	34
JEAN-MARIE MORIN.....	40
JACQUES RUELLAND .....	48
CLAUDE BRUNET .....	53
MAURICE GIROUX.....	61
REPRISE DE LA SÉANCE .....	67
DANIÈLE HÉBERT .....	67
JACQUES RUELLAND .....	87

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Bienvenue chez vous! Nous débutons immédiatement la première partie de l'audience publique portant sur le projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan proposé par la Société Hydro-Québec.

10 Mon nom est Alain Cloutier. Je vais présider cette commission d'enquête. Je ne suis pas seul. Je vais faire les présentations tantôt d'usage.

15 Je vais, dans un premier temps, vous dire que je vais prendre une quinzaine de minutes pour vous expliquer les règles générales, la façon de procéder. Ça inclut aussi ce qu'on ne peut pas faire non plus. On ne peut pas tout faire. On va vous expliquer qu'est-ce qu'il en est, mais on va vous expliquer surtout la façon de procéder. Et on va également vous donner quelques règles de procédure qu'on se donne mutuellement pour arriver à faire un débat éclairé, serein et respectueux de tout le monde.

20 Dans un premier temps, je vais vous lire la lettre mandat de la Commission. C'est une lettre adressée au président du Bureau, monsieur André Harvey, signée par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Paul Bégin. Ce que je vous lis là est disponible auprès du personnel de la Commission à l'arrière. Le ministre dit:

\*Monsieur le président,

25 En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième aliéna de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

30 Le mandat du Bureau débutera le 10 octobre 2000.+

Nous sommes le 10 octobre, le mandat débute. Et je vous rappelle immédiatement que le projet est inscrit dans une procédure québécoise, qu'on appelle la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Nous sommes dans sa phase publique.

35 La Commission est composée de moi-même, de madame Sylvie Girard, qui est commissaire au BAPE, ainsi que de madame Catherine Chauvin. Comme vous voyez, je suis bien entouré. Accompagne également la Commission toute une équipe de personnel, à commencer par monsieur René Beudet et madame Yolaine Labbé, qui sont analystes de la Commission. Sont également présentes à l'arrière, plus discrètes, mais tout aussi efficaces, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin, ainsi que madame Louise Bourdages. Est également présente avec nous madame Marie Ancil, qui nous aide dans la préparation technique du dossier.

45            Au niveau de la logistique, les préparations sont faites, parce qu'il faut réserver des  
salles puis il faut avoir l'instrumentation aussi pour faire les audiences publiques, tout est réalisé  
par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec  
les citoyens et de l'Immigration, représenté par monsieur Daniel Moisan et monsieur Georges  
Leclerc.

50            Il y a enfin une sténographe officielle, madame Lise Maisonneuve, qui a pour rôle de  
transcrire tout ce qui va être dit pendant la partie publique. Tout se passe en public. Tout ce qui  
est dit est enregistré et transformé sous forme de notes qui sont déposées dans les centres de  
consultation mais qui sont également disponibles à partir du site Internet de la Commission.

55            J'en profite pour vous dire que le BAPE a un site Internet et qu'à l'intérieur du site du  
BAPE, il y a un site spécifique pour la Commission.

60            La Commission intervient à la suite d'une première étape, qui est réalisée non pas par  
une commission mais par du personnel du Bureau d'audiences publiques, c'était la période  
d'information et de consultation publiques, à laquelle plusieurs d'entre vous avez participé. Cette  
période s'est déroulée du 15 août au 29 septembre 2000. À ce moment, les gens pouvaient  
demander une audience publique, ce qui s'est avéré le cas en l'occurrence, d'où le mandat du  
ministre.

65            Le nombre de demandes d'audience publique, au moment où on se parle, est de 96,  
dont une large majorité venant de la région d'Huberdeau, le secteur autour de Saint-Jovite, pour  
au moins 93. Cependant, on nous a informés tantôt qu'il y avait encore au moins une dizaine de  
demandes d'audience publique qui étaient en circulation dans la \*machine+. Je vais vous  
70            expliquer que ça n'enlève pas des droits à personne. Demander l'audience publique, le but,  
c'est d'avoir; l'audience, vous l'avez, on est en audience publique présentement.

75            Dans le cadre du mandat de la Commission, la Commission doit tenir une partie  
publique, qui est celle qui commence ce soir. Nous allons revenir dans un mois. Je vais vous  
dire tantôt pourquoi. Et nous avons également à rédiger un rapport. Le rapport doit être déposé  
par la Commission, au plus tard quatre mois après le début du mandat. Donc, le 10 février  
2001, obligatoirement la Commission aura remis au ministre de l'Environnement le rapport  
d'audience publique.

80            J'en profite immédiatement pour vous dire que pendant toute la partie publique, la  
Commission est neutre, impartiale. Ça n'empêche pas que la Commission puisse réfléchir au  
travers de la partie publique. La Commission va poser des questions également en vous  
accompagnant dans cette démarche-là. La Commission a des questions, mais la Commission  
va être neutre. On a un devoir par les tribunaux d'agir équitablement avec tout le monde; c'est  
85            ce que nous allons faire tout au long du processus.

              La Commission va s'exprimer au moment de son rapport. Dans son rapport, la  
Commission va dire ce qu'elle pense du projet. Ce rapport ne sera pas décisionnel. Tous les

90 rapports des commissions du BAPE sont des recommandations adressées au ministre de l'Environnement. Un projet comme celui-ci, qui passe dans le cadre de la procédure que je vous ai nommée tantôt, la décision ne relève pas du ministre de l'Environnement, la décision relève du Conseil des ministres.

95 Le Conseil des ministres pour prendre une décision va s'appuyer à la fois sur le rapport de cette commission-ci mais également sur un rapport qu'on appelle \*analyse environnementale+, qui est un rapport des officiers du ministère de l'Environnement. Donc, c'est à même ces deux rapports que le ministre fait des recommandations lui aussi au Conseil des ministres et c'est le Conseil des ministres qui tranche dans le dossier.

100 Pour ceux qui l'ignorerait, le BAPE et ses commissions sont totalement distincts du ministère de l'Environnement. Il n'y a pas de lien entre les deux organismes. Le lien qui existe, il est organisationnel, c'est celui qu'on relève du même ministre. En l'occurrence, présentement c'est monsieur Bégin qui est le ministre de l'Environnement, mais également le ministre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

105 Tous les documents, tantôt, on parlait des notes de transcription, qu'on appelle familièrement les verbatim de ce qui a été dit, c'est déposé dans les centres de consultation. Les centres de consultation, il y en a dans la région. Il y en a un à la Municipalité d'Huberdeau. Il y en a d'autres également à Ripon et à Gatineau, plus ceux des bureaux du BAPE Québec et Montréal.

110 La procédure qu'on applique fait qu'on divise la partie publique en deux. Celle qui commence cette semaine et qui va durer la semaine prochaine également à Ripon et à Gatineau, mais cette semaine ici avec vous, c'est la première partie d'audience publique.

115 La première partie d'audience publique pour la Commission, c'est de permettre à la population de poser des questions, d'obtenir des réponses de la part du promoteur, et des compléments d'information et des réponses de la part des personnes-ressources qui sont ici présentes. Pour nous - et c'est important que vous le compreniez - on sait que dans certains cas, vous pouvez avoir une position. Vous l'avez signalé, vous l'avez manifesté, mais la Commission enquête. Donc, c'est aussi au moyen des questions que la Commission elle-même va se faire son idée du projet lui-même.

125 C'est donc dire que dans la partie actuelle, pour nous, ce n'est pas l'heure d'entendre les opinions sur le projet. Ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas l'entendre. On veut l'entendre, mais pas présentement. On veut l'entendre dans un mois. Parce que là, on va revenir pour une deuxième partie d'audience publique et là, on va ne faire que ça. À partir de l'information qui est déposée, ça vous permet d'enrichir votre position; que ce soit pour ou contre, ça vous permet de l'enrichir. Et à ce moment-là, vous nous dites c'est quoi votre position et pourquoi, c'est quoi vos motifs pour être pour ou pour être contre ou émettre des conditions, ce que vous désirez.

130 Donc, dans un mois, on va entendre votre position, votre opinion sur le sujet.

135 Pour cette semaine, on va vous signaler, quand vous ne serez pas capables de vous en empêcher, on va vous signaler de nous poser plutôt les questions pour qu'on puisse aller chercher les réponses. Je veux que ce soit clair. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas savoir ce que vous pensez mais on ne veut pas le savoir tout de suite. On veut le savoir mais dans un mois.

140 Cette deuxième partie va commencer, ici à Huberdeau, les 13 et 14 novembre. Donc, dans un petit peu plus qu'un mois. Et on va faire pareil avec les deux autres endroits, à Ripon et Gatineau. Ce qu'on fait, c'est que là, on vous écoute attentivement.

145 On va vous demander deux choses. Après la première partie de l'audience publique, dans deux semaines - on se donne une date qui va être le 26 octobre - quand on aura terminé la partie publique, on va vous demander d'informer la Commission, par le biais de madame Boutin, comme quoi vous savez si vous allez présenter un mémoire. Ceux qui le savent, on vous demande de nous le faire savoir, pas nécessairement parce qu'il est écrit, mais nous dire: \*Moi, je pense que je vais en présenter un, je suis pas mal sûr.+ Ça nous permet simplement d'ajuster la logistique de réservation des salles.

150 Je vous parle de quelque chose qui est bien terre à terre, mais ça a de l'importance. Ça de l'importance aussi en termes de coût pour les commissions. On essaie de prévoir d'avance. On vous demande cette collaboration-là. Même s'il n'est pas écrit à ce moment-là, mais si vous dites: \*Nous autres, on s'est regroupés+ ou: \*personnellement, je veux faire un mémoire+, vous le signalez à madame Boutin, ça va nous permettre d'agencer des horaires pour quand on va venir dans un mois.

160 L'autre chose. Une fois que vous avez écrit votre mémoire, on vous demande de nous en faire part. Le règlement parle de quatre jours ou cinq jours avant la rencontre. On va vous demander de nous le faire parvenir non pas le matin qu'on va arriver ici mais quelques jours avant. Ces quelques jours-là, on va parler du 8 novembre. La raison est bien simple, c'est que ça nous permet d'en prendre connaissance avant de vous rencontrer.

165 Et ceux qui vont le présenter, ça va permettre à la Commission d'échanger - des fois c'est une minute, des fois c'est dix minutes - mais c'est pour essayer de comprendre davantage c'est quoi vos motifs. Ça arrive que quand on est décidé sur quelque chose, on écrive, puis ça peut être parfaitement clair pour vous ou votre conjoint, votre conjointe; ça peut le paraître moins clair pour la Commission qui vous lit de l'extérieur. Donc, c'est pour comprendre davantage puis tout simplement cerner quelque chose de plus précis avec vous quand on vous rencontre. Pour nous, ce n'est pas un interrogatoire, mais c'est d'échanger avec ceux qui proposent des mémoires.

175 Vous pouvez également le déposer à la Commission, sans le présenter. Les deux options sont possibles. Donc, on vous demande de nous le signaler, si c'est le cas d'un document écrit que vous voulez présenter, en nous le signalant auprès de la Commission, tout simplement.

180 La notion d'environnement qu'on applique, c'est une notion que familièrement dans le milieu on appelle une notion élargie. Elle est élargie pourquoi? Parce que ça dépasse le cadre purement biophysique. Ça comprend l'aspect économique, ça comprend également les aspects sociaux. Et bien que dans certains cas, ça puisse faire l'objet d'une certaine contestation, je rappelle à tous ceux qui pourraient l'ignorer, que c'est ce qu'a confirmé la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada. Donc, présentement, c'est l'état du droit sur la recherche que fait une commission lorsqu'elle est en enquête et en audience publique comme  
185 c'est le cas présentement.

190 Je vais vous expliquer aussi comment on va procéder à partir de tantôt. Quand je vais avoir terminé, je vais inviter certaines personnes à venir présenter le pourquoi vous avez demandé une audience publique. Lorsqu'on a rencontré ceux qu'on a pu rencontrer, parce qu'on avait les requêtes en main à ce moment-là, on a fait une rencontre préparatoire la semaine dernière, on a rencontré peut-être 30, 35 personnes et on leur a fait part que ou bien on écoute tout le monde, 96 personnes qui nous disent pourquoi, et là on passe la soirée et on continue demain à écouter ça, ou on fait plutôt autre chose. On a demandé qu'il y ait deux, trois personnes qui viennent nous dire pourquoi ils demandent une audience publique.  
195

200 Pourquoi on demande ça? Habituellement, il y a moins de demandes d'audience publique que ça, dans la très, très, très grande majorité des cas. Mais si on prend cette option-là, à partir du moment où l'audience est décrétée par le ministre - on l'a audience, c'est ça qu'on fait, c'est pour ça que nous, on a été désignés par le président du BAPE - cette partie-là de dire pourquoi j'ai demandé une audience publique, elle est purement symbolique. Elle n'engage aucun droit et n'en fait perdre aucun. Donc, ce qu'on fait, on va demander à deux, trois personnes qui ont été identifiées, de venir nous dire pourquoi vous avez demandé une audience publique, dans quelques minutes.  
205

210 Je vais compléter, à partir des 96 requêtes, tous les autres motifs qui ont été invoqués, qui n'auront pas été mentionnés par ces deux, trois personnes, pour qu'on puisse après continuer tout de suite, ce soir, c'est-à-dire demander au promoteur de nous faire une présentation d'une vingtaine de minutes sur le projet et, par la suite, entamer directement la période de questions.

215 Donc, on réserve le temps, on le consacre à l'objet de l'audience publique plutôt qu'à la partie symbolique. D'autant plus que je pense que la partie symbolique, à ce qu'on a vu en se dirigeant vers ici, je pense qu'elle est déjà commencée aussi, au-delà des objets manifestés. C'est important que tout le monde le comprenne. On ne veut pas brimer personne. On veut seulement être efficace, tout simplement.

220 Pour poser des questions, je suis certain qu'il y en a qui se meurent d'envie de savoir comment, on ne marchera pas n'importe comment. On essaie de se donner des règles le plus simple possible, mais ça en prend un minimum si on veut arriver quelque part. Et pour arriver quelque part, ce qu'on vous demande, c'est de vous inscrire tout simplement auprès du

personnel de la Commission à l'arrière et de donner votre nom. L'ordre d'appel des gens pour venir poser des questions, c'est l'ordre d'inscription, tout simplement, et on va essayer d'avancer au fur et à mesure avec ces questions-là.

225 J'indique immédiatement que la Commission va continuer à siéger - on n'est pas ici seulement pour ce soir - on va continuer demain après-midi, à 14 h, 2 h p.m. Et on va continuer demain soir et également pour jeudi, en avisant s'il y a des sessions l'après-midi pour jeudi après-midi. On va vous aviser demain à ce moment-là.

230 Je vais passer à l'étape suivante immédiatement. Tantôt, on va demander au promoteur de s'identifier, au moment de sa présentation, ainsi que l'équipe qui l'accompagne. J'indique immédiatement que le porte-parole est monsieur Jean Riva d'Hydro-Québec. Je vais vous demander tantôt, au début de votre présentation, de présenter votre équipe. Ça ne sera pas comptabilisé dans le vingt minutes.

235 Et tout de suite, on va demander aux personnes-ressources présentes de s'identifier. Et je donnerai un complément d'information par la suite, parce qu'il y a d'autres personnes-ressources qui ont été demandées également. Je vais demander en commençant par le ministère de l'Environnement et peut-être nous donner rapidement, pour les organismes peut-être moins connus, le rôle, la responsabilité du Ministère ou de l'organisme que vous représentez. Ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

**M. LUC VALIQUETTE :**

245 Alors, bonsoir! Luc Valiquette, porte-parole du ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement est gestionnaire de la procédure, de la partie non publique de la procédure d'évaluation et de l'examen des impacts sur l'environnement. Et je suis accompagné, ce soir, de monsieur Denis Talbot, qui est chargé d'étude sur le dossier.

250

**Mme LOUISE NADON :**

255 Mon nom est Louise Nadon. Je représente la Société faune et parcs du Québec. Nous sommes, depuis seulement le mois d'avril, un nouvel organisme; anciennement, ministère Environnement et Faune. Et avant ça, on était le ministère Loisir, Chasse et Pêche. Donc, notre rôle, c'est principalement la gestion des ressources fauniques.

**M. RICHARD MORIN :**

260 Bonsoir! Richard Morin, urbaniste à la MRC des Laurentides. Je suis chargé des dossiers à la MRC des Laurentides au niveau de la planification, responsable également au niveau de l'élaboration du schéma d'aménagement et de la supervision de certains projets de développement régional comme la gestion des déchets ou des pistes cyclables. Merci.

265 **M. JEAN-CLAUDE DESSEAU :**

Jean-Claude Desseau. Je suis médecin conseil en santé environnementale, Direction de la santé publique des Laurentides. Je représente le ministère de la Santé et des Services sociaux, avec mes collègues ici présents.

270

**M. ANDRÉ ALLARD :**

275 Nous sommes une délégation de quatre personnes, ce soir. André Allard, médecin spécialiste en santé publique, Éric Goyer, médecin spécialiste en santé publique et Jacques Normandeau, notre toxicologue conseil.

**LE PRÉSIDENT :**

280 Merci, messieurs. Je vous indique immédiatement que pour ce soir, vous avez entendu les personnes-ressources présentes, je constate qu'il y en a également d'autres dans la salle, mais on a demandé à certaines personnes-ressources de venir demain, puis on va essayer de concentrer certaines questions.

285 Le premier soir, vous savez, on se cherche un peu tout le monde durant la séance. On va essayer de faire ça le plus facile possible. Mais je vous indique tout de suite que pour demain après-midi, on va avoir un représentant du ministère de l'Environnement du Canada, c'est-à-dire Environnement Canada, pour nous parler de climatologie. Donc, on compte sur lui pour l'après-midi et on verra si c'est possible de le garder plus longtemps. Mais pour demain après-midi, on aura quelqu'un qui va s'occuper des cas extrêmes, pour nous expliquer qu'est-ce qu'il  
290 en est en termes de mesures particulières au niveau climatologique, les situations exceptionnelles. On pense évidemment à la question du verglas 98, dont il va être question au travers la présente audience.

295 On va avoir également, demain soir, au niveau de la santé, quelqu'un, je ne sais pas si c'est parmi les gens qui sont ici ce soir, mais au niveau des phytocides particulièrement, donc des réponses au niveau phytocides. Et on va avoir également, au niveau du ministère de l'Environnement, quelqu'un en charge ou responsable particulièrement du dossier phytocides, pour une part.

300 On a également, pour ce soir et demain soir, de la Santé publique, quelqu'un qui va se charger particulièrement des champs électromagnétiques. C'est un des objets des requêtes que vous demandez. Donc, il y a quelqu'un qui est en mesure de donner des informations de la part d'un organisme. À ce moment-là, je m'adresse aux personnes-ressources. J'imagine que chez Hydro, chez le promoteur, il y a aussi des gens qui peuvent fournir des éléments de réponse, 305 mais les personnes-ressources qui ont été conviées plus spécifiquement pour ce secteur-là.

On va avoir, à compter de demain également, du ministère des Ressources naturelles, quelqu'un qui va traiter des forêts, mais quelqu'un qui va traiter également de tout l'aspect énergétique, donc les réseaux électriques régionaux en particulier, parce que ça va être abordé 310 par la Commission évidemment avec Hydro-Québec. Donc, particulièrement pour demain soir, on va tenter ensemble de prioriser les questions champs électromagnétiques et surtout phytocides, demain soir.

On vous demande votre collaboration. C'est toujours possible de revenir auprès de ces 315 personnes-là autrement, mais il faut aussi, je pense, quand on les a, essayer de monopoliser du questionnement pour profiter de ces personnes-là, de leur présence.

Je le rappelle une seconde fois, il va être important tout au long des audiences qu'on s'assure en tout temps que, ensemble, on accepte le contrat suivant, c'est-à-dire que tout va se 320 dérouler dans un climat de respect mutuel et de courtoisie. On est dans la 21e année, c'est le 21e anniversaire du BAPE et, en 21 ans, ça a été démontré clairement dans des dossiers un peu partout dans la Province de Québec que c'est possible de le réaliser. Et la Commission compte réaliser ce mandat-là de façon respectueuse. Il y a toujours moyen de passer ses idées de façon correcte. Et je vous dirais, à la limite, c'est toujours plus facile pour une commission 325 de comprendre les opinions des gens quand c'est serein. On comprend que ça peut être difficile pour vous, mais on comprend que vous allez faire un effort particulier.

Toutes les questions sont adressées à la présidence qui les relaie auprès d'Hydro-Québec, la société Hydro-Québec, et qui recherche des compléments d'information avec les 330 différentes personnes-ressources qu'on a avec nous.

Nous limitons le nombre de questions à trois par intervenant. Je vous dis tout de suite, ça ne veut pas dire que vous avez juste la chance d'en poser trois puis c'est fini. On vous demande à ce moment-là, une fois vos trois questions posées, de vous réinscrire au registre. 335 Le but, vous l'aurez compris, c'est simple, c'est de permettre au plus grand nombre de personnes de venir poser des questions, tout simplement. Vous vous réinscrivez et vous revenez.

340 On vous demande de vous retenir dans vos commentaires. Vous aurez compris que les opinions, ce n'est pas le moment de les exprimer, même si c'est tentant. On vous demande de ne pas faire de préambule et de poser votre question. Ça aussi, c'est une prémisse qui est nécessaire pour tout le monde si on veut avancer. Les commentaires, on va les écouter, mais comme vous le savez, on va les écouter dans un mois tout simplement.

345 Tel qu'on l'a prescrit, je vous indique qu'il est défendu de fumer dans la salle. Je vous indique également que le registre d'inscription est ouvert.

350 Et nous allons inviter maintenant un premier participant désigné pour venir nous faire part de ses préoccupations, pourquoi il a demandé une audience publique. Et j'appelle immédiatement monsieur Gilles Paquette. Prenez siège, monsieur Paquette. J'ai vu, monsieur Paquette, je ne vous connais pas, mais je vous ai vu en avant, vous étiez attentif. On va vous demander tout simplement d'être le plus bref possible, c'est-à-dire peut-être nous faire lecture de votre demande d'audience publique, si ça vous convient.

355 **M. GILLES PAQUETTE :**

Bonsoir, tout le monde!

**LE PRÉSIDENT :**

360

Bonsoir, monsieur!

**M. GILLES PAQUETTE :**

365

Ça tient en une page, une feuille seulement.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

370

**M. GILLES PAQUETTE :**

Je vous lis la lettre que j'ai adressée, le 20 septembre dernier au ministre Paul Bégin. Alors, ça va comme suit:

375

\*Suite à la consultation cavalière de Hydro-Québec, en février 2000, à Gatineau, m'apprenant froidement que le tracé retenu pour le passage de la ligne citée en titre -- l'objet en titre, bien sûr, demande d'audience au BAPE relativement au projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan de Hydro-Québec -- le passage de la ligne citée en titre coupait proprement en deux moitiés mon domaine, le lot 25 situé au lac à la Loutre à Huberdeau, je désire faire entendre ma totale opposition au tracé retenu.

380

385 Plusieurs raisons importantes motivent la présente demande, notamment: la baisse  
substantielle de la valeur marchande de ma résidence secondaire et de mon domaine, dont  
l'aménagement se poursuit depuis 1990; les risques à la santé que représentent les champs  
électromagnétiques engendrés par une ligne de 315 kilovolts; la présence d'un no man's land  
coupant par le milieu mon domaine; la localisation d'un chapelet de pylônes à moins de 400  
mètres de ma résidence secondaire; les effets toxiques et conséquences néfastes de l'utilisation  
390 de phytocides, notamment le Garlon 4, sur mon environnement naturel immédiat, risques  
pour la santé des membres de ma famille et des amis; ensuite, les impacts sur l'équilibre  
écologique du lac à la Loutre qui sert de réservoir d'eau potable à la municipalité, à la population  
de Huberdeau; la pollution visuelle permanente et éternelle du panorama, vu du côté ouest de  
ma résidence située sur la colline.

395 Les habitants de Huberdeau ainsi que moi-même, ayant été les derniers à être  
consultés par Hydro-Québec, après Saint-Rémi d'Amherst et autres villages, sommes victimes  
du \*pas dans ma cour+. Et bien, non, jamais je ne consentirai à être fortement pénalisé parce  
que Hydro-Québec veut exporter son électricité, jamais.

400 En souhaitant que ma demande ne reste pas sans réponse, je vous prie d'agréer mes  
salutations distinguées, monsieur le ministre.+

Et j'ai signé Gilles Paquette Ph.D

405 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Paquette.

Nous invitons immédiatement monsieur Réjean Thomas. Bonsoir, monsieur!

410

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Bonsoir!

415 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

420

Ma demande d'audience publique au Ministère, c'est à cause du passage de la ligne de  
315 kV à 400 mètres du bassin d'eau, de notre eau potable. Un bris pour le transformateur, de  
défoliant, écoulement de boue, de travaux de machinerie dans le bassin hydrographique du lac

425 causeraient un tort pratiquement irréparable. Deuxième volet, selon le rapport Harvey et celui des MRC des Laurentides, cette ligne est non nécessaire pour alimenter l'Outaouais.

430 Au sujet du visuel, déjà, nous avons deux lignes de 750 kV dans notre région qui sont déjà très visuellement apparentes. Et sans pour autant se plaindre, j'imagine qu'une troisième ligne n'embellira pas notre paysage et ne fera aucun bien au lac, à la faune et à toutes autres espèces vivaces.

435 Monsieur le président, selon des plus connaisseurs que moi, il y aurait la possibilité de dépanner l'Outaouais en cas de verglas ou autre panne imprévisible, plus facile, moins coûteuse si Hydro-Québec faisait ses devoirs et on les appellerait \*hydrologiques+. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

440 Nous invitons un troisième participant, monsieur Claude Brunet. Bonsoir, monsieur!

**M. CLAUDE BRUNET :**

445 C'est une lettre adressée à monsieur le ministre de l'Environnement, le 26 septembre dernier.

\*Monsieur le ministre,

450 Par la présente, notre association l'APEHL, l'Association pour la protection de l'environnement et de l'eau d'Huberdeau et du lac la Loutre, désire faire entendre sa voix pour clamer son opposition à la construction potentielle de la ligne hydroélectrique projetée par Hydro-Québec Grand-Brûlé - Vignan.

455 Plusieurs points dudit projet suscitent notre plus vive opposition. Ainsi, la nécessité même du projet est approuvée, quand on connaît le fait que des alternatives valables et surtout plus environnementalement acceptables existent.

460 Nos préoccupations sont nombreuses et aussi importantes les unes que les autres: l'eau potable, l'entretien des lignes, la nappe phréatique, ainsi que l'utilisation de défoliants dangereux pour l'écosystème et la santé publique, les champs magnétiques à proximité de certains propriétaires, la villégiature grandement compromise ou carrément mise au rancart dans certains cas, la dévaluation des propriétés ou commerces, les projets de développement anéantis, la pollution visuelle, la réserve nationale Papineau-Labelle et quoi dire d'un avenir hypothéqué pour nos jeunes à qui nous voulons léguer ce patrimoine laurentien et national.

465 Tous ces points font partie de nos préoccupations quotidiennes et viennent gaspiller notre qualité de vie. Nous n'avons pas besoin de ça. Nous demandons donc la tenue

470 d'audiences publiques sur la question. Ainsi, notre groupe ainsi que de nombreux autres groupes, associations de lacs, propriétaires lésés, municipalités pourront se faire entendre et proposer des solutions autrement plus souhaitables pour l'environnement, l'eau, la population laurentienne et pourquoi pas Hydro-Québec.

475 Nous pourrions, par l'occasion, déposer un mémoire qui se voudra le plus étoffé et complet possible.

480 Veuillez recevoir, monsieur le ministre, nos salutations distinguées et soyez assuré de notre collaboration pour des audiences neutres et franches.+

485 Merci.

490 **LE PRÉSIDENT :**

495 Merci, monsieur. Je dois dire que les trois interventions couvrent la majorité de l'ensemble des motifs invoqués.

500 J'ajouterais rapidement qu'il a été également question, dans les motifs des requérants, du choix des variantes, en particulier les impacts du choix des variantes par rapport au territoire de la MRC des Laurentides. Au niveau des impacts ponctuels, ceux sur la faune et la flore. Il a été question aussi de certaines érablières exploitées actuellement. Il a été question aussi de la présence des VTT, leurs impacts lorsqu'ils sont dans les emprises déboisées. Il a été question également des impacts du projet sur la réserve Papineau-Labelle. Enfin, des impacts également des travaux de construction eux-mêmes avec les chemins d'accès. Et enfin, dans un autre tronçon du projet, il a été question des impacts et de la qualité de vie perturbée autour d'un poste en particulier, celui de Vignan. Ceci couvre l'ensemble des motifs.

505 Partant, nous allons tout de suite à l'étape suivante, c'est-à-dire nous allons inviter le promoteur et son représentant, monsieur Jean Riva, à nous faire sa présentation, puis en commençant tel que convenu par une présentation des représentants de votre équipe. Monsieur Riva, à vous la parole.

**M. JEAN RIVA :**

505 Permettez-moi de me présenter, Jean Riva. J'interviens à titre de porte-parole de l'équipe du projet de ligne 315 kV Grand-Brûlé - Vignan, mieux connu sous le nom de boucle outaouaise.

510 Je serai secondé dans mon travail par madame Constance LeBel, chargée d'environnement, ainsi que monsieur Serge Fortin de la planification du réseau. Nous avons dans la salle aussi des gens d'Hydro-Québec, spécialistes dans différents domaines. Mais un petit peu sur le plan que vous avez donné, monsieur le président, nous aurons aussi d'autres spécialistes qui interviendront demain.

515 Au cours de cette présentation d'ouverture, nous aborderons trois sujets: la raison d'être et la nature du projet; les études environnementales et les variantes de tracés; et enfin, la démarche entreprise par Hydro-Québec pour intégrer les avis et commentaires du milieu à l'élaboration du projet.

520 Commençons par la raison d'être du projet. La tempête de pluie verglaçante qui s'est abattue sur le Québec du 5 au 9 janvier 98 a causé des pannes d'électricité d'une ampleur sans précédent, affectant autant le réseau de transport que le réseau de distribution, principalement dans les régions de la Montérégie, de Montréal et de l'Outaouais.

525 Au lendemain de la tempête de verglas, toute la population québécoise s'entendait sur un point: Hydro-Québec devait prendre des mesures pour accroître la sécurité d'alimentation en électricité des régions touchées. Il fallait faire en sorte que les clients du réseau électrique soient le moins affectés possible dans l'éventualité d'un autre événement de même ampleur.

530 C'est avec cet objectif, monsieur le président, qu'Hydro-Québec a proposé au gouvernement une série de mesures propres à réduire le nombre de clients affectés par un éventuel événement de cette nature, ainsi qu'à réduire la durée des pannes.

535 Afin d'améliorer la sécurité d'alimentation de façon durable, Hydro-Québec a retenu deux grandes orientations: la première, diversifier les sources d'alimentation en électricité; la deuxième, utiliser des corridors géographiquement distincts pour éviter qu'un même phénomène climatique affecte simultanément toutes les lignes desservant notre clientèle reliée à un même centre de consommation.

540 Au nombre des mesures adoptées, nous avons entrepris de construire des lignes pour boucler le réseau de transport dans les régions les plus touchées par le verglas, soit: Montréal, l'Outaouais, la Montérégie, ainsi que Québec. Nous avons également entrepris de diversifier nos sources d'alimentation en augmentant la capacité d'échange avec les réseaux voisins.

545 Au niveau de la robustesse des lignes, des critères plus élevés ont été appliqués aux nouvelles lignes afin qu'elles puissent supporter une plus grande charge climatique de glace et de vent combinés.

550 Le projet que nous vous présentons aujourd'hui, monsieur le président, vise à boucler le réseau de transport dans la région de l'Outaouais en vue d'améliorer la situation actuelle de notre clientèle.

Je cède la parole à monsieur Fortin pour vous illustrer la situation actuelle de la région Outaouais ainsi que la solution retenue par Hydro-Québec.

555 **M. SERGE FORTIN :**

Bonsoir, monsieur le président, membres du Comité, mesdames et messieurs! Le présent projet vise à sécuriser l'alimentation de la région Outaouais en électricité. Elle vise à le faire via un axe distinct et une source distincte.

560 Donc, le principe de ce projet est le suivant. On veut créer une boucle dans la région, la boucle outaouaise nommément citée. Et le principe de la boucle est le suivant. Prenez, par exemple, les points A, B et C qui correspondent à trois centres de consommation, donc trois zones importantes avec une clientèle, les lignes en vert ici correspondent aux lignes qui alimentent ces régions, points A, B, C, une fois de plus.

570 Qu'est-ce qui se passe si la ligne entre les points B et C est brisée? C'est que le point C, ici, où sont les gens, tombe dans le noir. Il n'y a plus d'alimentation. L'électricité ne circule plus du point B au point C. Ce qu'on vise à faire par le présent projet, c'est de fournir au point C une source distincte, donc une autre ligne d'un point différent du premier, qui peut alimenter en relève le point C. C'est le principe de la boucle. Ça fait que peu importe le bris, il y a toujours un chemin possible pour alimenter les trois points du triangle.

575 La région se caractérise par le réseau suivant. On a, ici, en magenta, les lignes à 735 000 volts, qui descendent la Baie James, le poste du Grand-Brûlé à Saint-Jovite, le poste Chénier à Mirabel. La ligne, ici, en jaune correspond à la ligne 315 000 volts Chénier - Vignan. On retrouve les postes de la Petite-Nation à Papineauville, le poste Vignan à Gatineau qui alimente en grande partie la région Outaouais.

580 Donc, la caractéristique, c'est que la région est alimentée environ à 50 % par la production locale, produit central qu'on retrouve sur le territoire, sur la rivière Gatineau et Outaouais. L'autre 50 %, lui, vient de la ligne à 315 000 volts et du réseau principal acheminé comme ceci, en passant par les postes de la Petite-Nation et Vignan.

585 Donc, le projet consiste à créer une boucle, une nouvelle ligne qui alimenterait en relève le poste Vignan à Gatineau. Donc, advenant un bris comme on a eu en 98, c'est-à-dire un dommage sur la ligne ici en jaune, la ligne Chénier - Vignan, l'énergie peut être acheminée par

la ligne Grand-Brûlé - Vignan projetée, donc un point de retour pour alimenter la région Outaouais. C'est le principe de la boucle. Et inversement, si une défaillance se produisait ici, la ligne Chénier - Vignan actuelle prendrait la relève des postes desservis par cette boucle.

Maintenant, le projet consiste en trois grands volets: la ligne biterne à 315 kV qu'on retrouverait entre Saint-Jovite et Gatineau, ligne d'environ 152 kilomètres; des modifications à faire au poste du Grand-Brûlé, ajout de transformateurs de puissance, donc un agrandissement de la cour actuelle, agrandissement du site, du poste actuel; des travaux jugés plus mineurs au poste Vignan, dans la cour actuelle du poste, donc appareil de sectionnement, disjoncteurs, etc.

Donc, on voit ici un pylône 315 kV, donc un pylône typique, hauteur d'environ 50 mètres, une emprise variant de 52 à 57 mètres, soit un 5 mètres d'écart pour l'entretien par hélicoptère lorsque requis.

Maintenant, l'échéancier, les coûts du projet. Ceci constitue une révision par rapport à l'étude d'impact déposée au printemps dernier. Donc, au niveau des travaux, les travaux s'échelonnent de printemps 2001 à l'été 2002, soit autant pour la ligne que pour le poste. Donc, on parle de déboisement, on parle d'excavation, etc. Une mise en service visée pour août 2002 et puis un coût de l'ensemble du projet de 175 millions \$ réparti à environ 130 millions \$ pour la ligne, 40 millions \$ pour le poste du Grand-Brûlé et 5 millions \$ pour le poste Vignan.

Merci. Monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

Merci, monsieur Fortin. Voyons maintenant succinctement comment Hydro-Québec a élaboré le tracé de la ligne Grand-Brûlé - Vignan.

Dans l'élaboration d'un tracé de ligne, Hydro-Québec procède selon une démarche d'évaluation qu'elle a développée au cours des vingt dernières années et qui est largement reconnue.

Cette démarche se résume en cinq étapes. Vous voyez les étapes apparaître au tableau, je n'élaborerai pas plus qu'il faut. Disons que la première étape consiste à prendre connaissance du projet et particulièrement des équipements.

La deuxième étape, c'est de prendre connaissance du milieu d'accueil qui devra accueillir les équipements ligne et poste.

Et ces deux premières étapes nous permettent d'identifier les enjeux associés à l'intégration des équipements au milieu.

La troisième étape, on combine la connaissance du projet avec la connaissance du milieu pour élaborer les tracés de ligne.

635 La quatrième étape, on présente les variantes aux différents organismes du milieu pour recueillir les avis, commentaires, valeurs et préoccupations.

640 Enfin, en cinquième et dernière étape, on fait le choix du tracé ainsi que le bilan environnemental. À partir des commentaires reçus, Hydro-Québec choisit et optimise le tracé de ligne ayant le moins d'impact des points de vue environnemental, techno-économique et socio-politique. Ce choix intègre dans la mesure du possible les préoccupations et les demandes formulées par le milieu. Hydro-Québec identifie alors les impacts potentiels du projet et élabore des mesures en vue de les atténuer.

645 Pour le présent projet, Hydro-Québec a appliqué cette démarche à l'intérieur d'une zone d'étude qui s'étend sur environ 140 kilomètres entre le poste Grand-Brûlé situé à Saint-Jovite et le poste Vignan situé à Gatineau. Je pense que vous connaissez assez bien la région. Donc, le poste Grand-Brûlé situé à Saint-Jovite, ainsi que le poste Vignan situé à Gatineau. On remarque que la zone traverse trois MRC, soit celle des Laurentides, de Papineau et Collines-de-l'Outaouais, pour aboutir dans la Communauté urbaine de l'Outaouais.

650 J'invite maintenant madame LeBel à vous présenter les variantes de tracé qui ont été élaborées. Madame LeBel.

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

655 Bonsoir! Alors, à partir de la zone d'étude qui vient de vous être présentée, on a travaillé à avoir une bonne connaissance du milieu, c'est-à-dire à réaliser tous les inventaires qu'il était nécessaire d'avoir pour connaître le milieu.

660 Alors, la prochaine étape consiste à élaborer des variantes de tracé, c'est-à-dire à trouver le meilleur chemin pour rejoindre le poste du Grand-Brûlé au poste Vignan. Alors, dans la zone d'étude, nous avons élaboré dix segments de tracé qui, une fois combinés les uns aux autres, nous permettent d'obtenir quatre variantes de tracé toutes réalisables.

665 Alors, la variante 1 est celle qui est située le plus au nord. Elle suit les lettres de l'alphabet. Elle part du poste du Grand-Brûlé et chemine au nord en traversant Amherst, en passant au nord du lac Simon, en pénétrant dans la réserve faunique Papineau-Labelle, en traversant Mulgrave-et-Derry dans un axe nord-sud, en traversant la rivière du Lièvre au niveau de L'Ange-Gardien, on poursuit dans Cantley, Val-des-Monts et on vient rentrer au poste  
670 Vignan à Gatineau.

La variante 2, elle part aussi du poste du Grand-Brûlé jusqu'à la rivière Rouge, mais elle se dirige vers le sud, ici, pour ensuite remonter vers le nord, entre le lac des Plages et le lac de la Carpe. Et elle vient rejoindre, au niveau du point C, le tracé qui appartenait à la variante 1.

675

La variante 3 est la variante qui est située le plus au sud. Alors, elle descend vers le sud, traverse Boileau, Notre-Dame-de-la-Paix. Je ne nommerai pas tous les villages qui sont ainsi traversés, mais elle vient rejoindre elle aussi la traversée de la rivière du Lièvre au niveau de L'Ange-Gardien et entre au poste Vignan de la même manière que les variantes précédentes.

680

Et enfin, la variante 4, qui s'apparente aux autres variantes jusqu'au point H, mais qui vient passer au nord de la municipalité de Ripon et qui passe ainsi au nord du lac La Blanche, vient rejoindre le point D et redescend par le segment EF, segment qui est commun à toutes les variantes de tracé.

685

Les organismes suivants ont été consultés par le biais d'un questionnaire \*Guide de présentation d'avis sur les variantes de tracé+. Ce qu'on voulait obtenir comme information de la part de tous les intervenants, c'était leur opinion sur les segments de tracé se trouvant sur leur territoire et leur opinion sur les différentes variantes de tracé. Les opinions reçues ont été prises en compte dans la comparaison des variantes.

690

Une fois que nous avons quatre variantes de tracé, il s'agissait maintenant de les comparer afin de choisir la variante la plus favorable. Pour ce faire, on a comparé les quatre variantes de tracé en ne considérant que les portions non communes aux quatre variantes. Cela signifie que pour les fins de la comparaison, les segments AB, c'est-à-dire le segment ici en haut à droite, et le segment EF, qui va de la rivière du Lièvre jusqu'à Gatineau, n'ont pas été pris en considération pour les fins de comparaison. Par contre, ces segments ont été pris en comparaison lorsqu'on est arrivés à l'étape de l'évaluation des impacts.

695

700

L'objectif de la comparaison des variantes est de trouver la variante la plus favorable du point de vue environnemental, techno-économique et socio-politique.

705

Alors, après examen de la performance de chaque variante de tracé en fonction des différents aspects, nous pouvons tirer les conclusions suivantes. D'abord, il n'y a aucune variante de tracé qui se démarque vraiment des autres sur plusieurs aspects. Il n'y en a aucune qui présente un avantage marqué par rapport aux autres. Ensuite, il n'y a pas non plus de consensus social sur les variantes.

710

De plus, à partir des informations reçues lors des consultations, nous avons constaté que le segment BC n'était pas bien reçu de la part de la MRC des Laurentides; que la variante 3 et la variante 4 étaient rejetées complètement par l'ensemble des intervenants de l'Outaouais.

715

Donc, à partir de toutes ces données, Hydro-Québec retient la variante 2 pour réaliser le projet de ligne entre les postes du Grand-Brûlé et Vignan. Selon Hydro-Québec, il n'y a que la variante 2 qui démontrait des possibilités d'optimisation.

D'ailleurs, à la suite des consultations sur les variantes de tracé, différentes optimisations ont été demandées par les intervenants du milieu. Hydro-Québec a accepté de les examiner et a accepté de faire certains changements au tracé.

720

La première optimisation est située dans le secteur du lac Coursolle. Elle a été demandée par les villégiateurs installés autour du lac. Hydro-Québec a accepté de modifier le tracé sur plus de 9 kilomètres.

725

La deuxième optimisation est localisée dans la Municipalité de Lac-des-Plages. La demande de modification a été adressée par la Municipalité et elle couvre 5 kilomètres pour rejoindre la portion ouest du segment BC.

730

La troisième optimisation a été demandée par les gestionnaires de la réserve faunique de Papineau-Labelle. On nous demandait de déplacer le tracé vers le sud-est, à l'extérieur de la zone d'étude, dans le but entre autres d'éloigner la ligne du poste d'accueil Mulet. Cette modification s'étend sur plus de 15 kilomètres.

735

Enfin, avec la collaboration de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry et de citoyens concernés, Hydro-Québec a accepté de modifier plus de 13 kilomètres de tracé dans cette municipalité.

740

Deux optimisations ont également été apportées au tracé après le dépôt de l'étude d'impact. Il s'agit d'abord d'un changement de 11 kilomètres apporté au tracé initial afin de tenir compte des préoccupations des résidents du secteur du lac à la Loutre.

745

Si on regarde plus en détail en quoi consiste cette modification, on a ici, en bleu très foncé, le tracé initialement proposé par Hydro-Québec dans l'étude d'impact déposée en mars 2000. Et on a, en très très foncé, l'optimisation qu'Hydro-Québec a accepté de faire dans le secteur du lac à la Loutre.

750

On a accepté de faire une deuxième modification à la traversée du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé, modification demandée par les résidents du secteur. Le changement apporté couvre une distance de 5 kilomètres.

755

Ainsi, en tenant compte de toutes les modifications présentées précédemment, voici donc le tracé retenu par Hydro-Québec pour relier le poste du Grand-Brûlé au poste Vignan.

760

Alors, on le voit ici, en bleu foncé. Et ce tracé intègre toutes les optimisations que je viens de vous présenter.

765 Alors, le tracé retenu a une longueur de 152 kilomètres. Il couvre 3 MRC et la Communauté urbaine de l'Outaouais et il touche à 14 municipalités. 90 % du tracé se fait en milieu boisé et 53 % chemine sur des terres publiques. Le territoire agricole protégé n'est traversé que dans la portion ouest du tracé, soit dans la MRC Les Collines-de-l'Outaouais et dans la Communauté urbaine de l'Outaouais.

770 Une fois que nous avons retenu une variante de tracé, il nous faut maintenant en évaluer les impacts sur l'environnement et élaborer des mesures d'atténuation. Pour tout l'ensemble du tracé, on a donc localisé et évalué les impacts, et pour chaque élément touché, il y a une déclaration des impacts.

775 On voit ici quels sont les éléments du milieu qui sont couverts et des mesures d'atténuation sont élaborées pour atténuer les impacts sur l'ensemble de ces éléments. On retrouve plus de 75 mesures d'impact relié à ce projet.

Le projet nécessite également des travaux au poste du Grand-Brûlé afin de prévoir le départ de la ligne. Il s'agit d'ajout d'appareils de transformation dans le poste et d'un agrandissement du poste de 32 000 mètres carrés.

780 Là aussi, on a fait une évaluation des impacts et on a élaboré des mesures d'atténuation pour prendre en compte les aspects concernant la protection de l'environnement.

785 Cet exercice a également été fait au poste Vignan. À cet endroit, le projet nécessite des travaux à l'intérieur du poste, mais surtout aussi des travaux au nord du poste pour revoir les points d'attache de la ligne actuelle et l'arrivée de la nouvelle ligne.

790 On voit, ici, l'arrangement actuel au nord du poste Vignan et de quelle façon la ligne Chénier - Vignan entre au poste. Les modifications qui doivent être réalisées, c'est de déplacer les points d'attache de cette ligne vers l'extérieur en ajoutant également un pylône, ici, ce qui est indiqué en rouge. Et c'est de cette façon que la ligne Grand-Brûlé - Vignan viendra s'installer à l'entrée du poste Vignan, par l'ajout également d'un autre pylône ici. Alors, ce sont les modifications qui devront être réalisées au nord du poste Vignan.

795 De plus, à la demande de la Ville de Gatineau, Hydro-Québec a prévu un aménagement paysager sur toute sa propriété, qui comprend le poste Vignan et le poste de Touraine. Et on voit, délimitée en jaune, toute la propriété d'Hydro-Québec à Gatineau.

Je vous remercie et je redonne la parole à monsieur Riva.

800 **M. JEAN RIVA :**

Merci, madame LeBel. Depuis l'annonce du projet de la boucle outaouaise, Hydro-Québec est restée en contact avec le milieu et avec ses organismes représentatifs afin d'intégrer les avis et commentaires dans l'élaboration du projet.

805

En octobre 1999, nous avons entrepris une tournée d'information sur la reprise des études et recueilli les préoccupations du milieu à l'égard de la zone d'étude.

810

De novembre 1999 à janvier 2000, nous avons informé et consulté le milieu sur les variantes et les segments de tracé. En février 2000, nous avons transmis l'information sur le tracé retenu et les optimisations apportées.

815

Le processus de relations avec le milieu a donné lieu à trente rencontres formelles avec les publics, à la tenue de tables des partenaires, à l'organisation de trois journées portes ouvertes, à la diffusion de bulletins d'information, de publi-reportages et de communiqués de presse, sans oublier la mise en place d'une ligne Info-projet pour permettre à quiconque d'obtenir rapidement de l'information sur le projet.

820

Quel est le bilan de cette démarche de relations avec le milieu? Il ressort qu'il n'y a pas de consensus social sur aucune des variantes proposées.

825

Dès 1998, la MRC des Laurentides s'est montrée opposée au segment de la variante 1 qui passe sur son territoire et elle a suggéré un lien sud-nord. Depuis lors, les intervenants de cette région s'interrogent sur le bien-fondé du projet.

830

Dans la région de l'Outaouais, les intervenants se disent pour leur part opposés aux variantes 3 et 4, comme vous l'a expliqué madame LeBel tantôt.

La variante 2, quant à elle, a donné lieu à 6 optimisations de tracé issues des rencontres avec le milieu. C'est pourquoi Hydro-Québec a retenu cette variante, puisqu'elle présente les meilleures possibilités d'intégration permettant de réaliser le projet de la boucle outaouaise.

835

Ceci conclut notre présentation, monsieur le président, et je tiens à vous assurer de la collaboration de tous les membres de notre équipe pour répondre aux questions qui seront soulevées.

Merci de votre attention.

840

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Riva. Merci à vos collaborateurs.

845

Nous allons enchaîner immédiatement avec la période des questions, c'est-à-dire nous allons inviter un premier participant à venir poser ses trois questions. En l'occurrence, il s'agit de monsieur Marc Provost. Bonsoir, monsieur!

**M. MARC PROVOST :**

850           Bonsoir! Mon nom est Marc Provost, mais je me fais le porte-parole du Club de pêche à  
Émile, qui est un groupe de 25 familles du lac Coursolle.

**LE PRÉSIDENT :**

855           Le Club de pêche...

**M. MARC PROVOST :**

Un club de pêche, oui.

860

**LE PRÉSIDENT :**

Le nom du club?

865

**M. MARC PROVOST :**

Le Club de pêche à Émile.

**LE PRÉSIDENT :**

870

Merci beaucoup.

**M. MARC PROVOST :**

875

Alors, le lac Coursolle sur une des maps qu'on a identifiées tantôt, c'est le point G. On va revenir un petit peu plus tard là-dessus. Je vais tenter d'être bref. Mon intervention va porter sur trois volets ou je vais avoir des questions sur trois volets.

880

Le premier volet, c'est la nécessité du projet dans son ensemble. À travers les différentes lectures que j'ai faites sur le projet, suite au verglas de 1998, même si ce type de verglas-là n'arrive pas très souvent, il y a des alternatives qui ont été cherchées pour s'assurer qu'il y ait toujours un approvisionnement en électricité pour les différentes régions. Et il y a un poste temporaire qui a été construit, le poste de L'Ange-Gardien, dans le but justement temporairement de remédier à cette situation-là. Depuis sa construction, en 98, il n'a jamais été utilisé.

885

890

Le désavantage de ce poste temporaire, d'après ce que je comprends, c'est qu'il faut faire appel à nos voisins en Ontario lorsqu'il y aura des pannes importantes. Mais je me demande pourquoi on ne rend pas ce poste-là permanent, puisqu'il éviterait tout ce qu'on est en train de voir comme dépenses d'énergie et d'argent. Si on prenait ce poste temporaire, qui fait l'affaire actuellement, et qu'on le mettait permanent, on économiserait beaucoup de sous et on aurait des impacts au niveau de l'environnement qui seraient très négligeables.

895

Alors, ma première question, c'est pourquoi ne pas considérer cette avenue-là?

**LE PRÉSIDENT :**

900

Monsieur Riva.

905

C'est sûr, monsieur Provost, que la question de la sécurisation, c'est une préoccupation également de la Commission. On va la voir sur plusieurs volets. Vous abordez un des éléments, un des volets, c'est-à-dire le poste auquel vous référez. On va demander à monsieur Riva qu'est-ce qu'il en est de ce poste-là, de son statut, au-delà de l'audience publique qui a été tenue sur le poste en question, qu'est-ce qu'il en est et le rôle du poste par rapport à la sécurisation de l'Outaouais.

**M. JEAN RIVA :**

910

On peut répondre à la question en deux volets, monsieur le président, et même en trois. Est-ce que la ligne Outaouais est nécessaire? Sur le plan strictement alimentation électrique, non. Sur le plan sécurisation de la région de l'Outaouais, pour ne pas revivre une situation vécue en 1998, absolument nécessaire.

915

Pour ce qui est du poste temporaire, le poste temporaire va rester en position tant et aussi longtemps que la ligne Grand-Brûlé - Vignan ne sera pas construite. Cependant, le poste permanent, aussitôt que nous aurons les décrets et les autorisations requises, sera mis en

920 branle. Sa construction sera complétée. Et nous nous sommes déjà engagés à doter le poste permanent des mécanismes lui permettant d'assumer le même rôle que le poste temporaire a assumé de 1998 à ce jour.

925 Dans un troisième volet, au niveau des alternatives, bon, le poste temporaire est une des alternatives, le poste permanent aussi, et il y en a d'autres qui ont déjà été soulevées par les gens. On peut les regarder une à une ou on peut toutes les regarder à ce moment-ci, si ça vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

930 On va avoir l'occasion de les reprendre en détail. On va enchaîner pour aller chercher un certain nombre de questions au tout début. Je veux vous rassurer, on va faire effectivement l'examen au point par point.

935 Mais vous confirmez que le poste Outaouais comme tel va avoir un statut -- selon vos demandes, vous recherchez un statut permanent qui permettrait d'aller chercher l'échange avec l'Ontario. C'est ça qu'on doit comprendre?

**M. JEAN RIVA :**

940 Le poste permanent, en plus de jouer son rôle d'apport supplémentaire en cas d'un problème dans le nord de la province, va pouvoir aussi jouer le rôle que le poste temporaire pouvait jouer, c'est-à-dire une béquille plus ou moins efficace pour dépanner l'Outaouais dans certaines situations.

**LE PRÉSIDENT :**

945 Si vous permettez, une question complémentaire auprès du ministère de l'Environnement. Peut-être juste, monsieur Valiquette, nous résumer brièvement, en termes d'étape, où c'est rendu auprès de votre Ministère, puisqu'il y a nécessité d'obtenir des autorisations de votre ministre.

**M. LUC VALIQUETTE :**

955 Monsieur le président, le projet du poste Outaouais a passé presque toutes les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La dernière grande étape, c'était l'audience publique, et la Commission de l'audience publique a remis son rapport le 17 août. Alors, le ministre de l'Environnement s'apprête à transmettre une recommandation au Conseil des ministres.

960 En termes d'échéancier, je ne peux pas donner une date précise, parce que je ne suis pas maître de l'échéancier du Conseil des ministres, mais on peut prévoir, si les délais normaux sont respectés, que vers la fin octobre, début novembre, il y aurait une décision sur ce projet.

**LE PRÉSIDENT :**

965           Très bien, monsieur Valiquette.  
              Monsieur Provost, votre seconde question?

**M. MARC PROVOST :**

970           Oui, ma seconde question, je ne sais pas si ce serait possible d'avoir en avant, à l'écran, un des schémas qui avait été montré durant votre présentation, madame LeBel? Est-ce que ce serait possible d'avoir celle qui fait référence au point G, qui fait le V?

**LE PRÉSIDENT :**

975           On vérifie auprès d'Hydro-Québec.

**M. JEAN RIVA :**

980           Monsieur le président, on va juste essayer de remettre l'acétate sur le canon. Est-ce que je peux demander une précision, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

985           Oui.

**M. JEAN RIVA :**

990           Est-ce que c'est une des grandes cartes qui illustre les variantes?

**M. MARC PROVOST :**

995           C'est exactement quand on illustre les variantes, alors une des variantes. Ce n'est pas important, on veut juste voir le tracé. D'accord, c'est parfait ça.

1000          Alors, ma deuxième question. On voit très bien qu'on essaie d'aller rejoindre le point C en haut, et on part du point A, complètement à droite, qu'on ne voit pas à l'écran. Et normalement, la ligne la plus courte entre deux points, c'est une ligne droite. Ici, on fait un V et on fait plusieurs kilomètres, peut-être une cinquantaine de kilomètres, pour revenir vers le haut.  
1000          Alors, on augmente les coûts de construction du réseau, on augmente les risques de bris, et tout ça pour éviter de passer en ligne droite, qui est la ligne la plus logique si jamais ce projet-là allait de l'avant.

1005          Alors, moi, ce que je veux savoir, c'est pourquoi on a privilégié un tracé qui fait un V comme celui-là, qui fait une cinquantaine de kilomètres pour rien. On détruit de la forêt, on

brime plein de personnes, au lieu de faire le tracé qui est le plus court, surtout qu'après plusieurs conversations avec les gens d'Hydro, on m'a indiqué que les effets négatifs étaient semblables dans les deux cas, que c'était deux projets qui étaient à peu près de même niveau. Pourquoi choisit-on de pousser sur le trajet numéro...

1010

**LE PRÉSIDENT :**

Votre question est claire. Bien qu'on ait eu certains éléments d'information par madame LeBel tantôt, peut-être nous revenir sur les choix autant environnemental que techno-

1015

**M. JEAN RIVA :**

Monsieur le président, la réponse est beaucoup plus simple que ça. Je pense que madame Constance LeBel l'a dit en préambule, chacune des variantes déposée par Hydro-Québec, elle est variable. Ce qui nous fait écarter le segment BC, qui correspond à la variante 1, c'est qu'au niveau de la MRC des Laurentides, elle a été rejetée.

1020

Donc, la MRC des Laurentides et, plus tard, lors de la Commission d'information de monsieur Harvey, on nous avait demandé de regarder un axe qui pourrait relier le nord avec le sud. Alors, c'est celui-là qu'on a regardé et c'est sur cet axe-là qu'on a pu plus facilement développer des optimisations. Alors, c'est celui-là que nous, nous recommandons.

1025

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Nous allons aller du côté de la MRC des Laurentides. Et ici, je fais une mise au point pour tout le monde. La Commission a invité la MRC des Laurentides parce que c'est un corps public. Et on va vous demander, comme va le faire la Commission, de faire la distinction entre l'entité publique politique, qui a une opinion sur les projets qui concernent ses citoyens, et le corps public par son côté administratif, c'est-à-dire la question des schémas d'aménagement, les orientations au développement du territoire régi par la MRC.

1030

1035

Monsieur Morin, est-ce que vous pouvez nous informer, puisque la balle est retournée dans votre camp, quels sont les éléments discriminants sur le plan administratif pour opter pour un choix ou favoriser un? Monsieur Morin.

1040

**M. RICHARD MORIN :**

Bien, disons, comme disait monsieur tantôt, première mise au point, le point entre, c'est la droite le plus court, entre le poste de Grand-Brûlé et le poste de Vignan dans l'Outaouais. Et je pense que c'est important de souligner qu'au départ, le projet qui avait été présenté en janvier, bien, à l'hiver 98, suite au décret gouvernemental, ce décret-là faisait en sorte qu'il n'y avait pas d'audience publique de possible. Et à ce moment-là, on prenait la ligne

1045

1050 droite, en empruntant, si on veut, si on voit sur la carte, le segment BG et on continuait vers le sud. Tout simplement, ça allait quand même en ligne relativement droite au poste de Vignan.

1055 Et lors des travaux d'un comité technique qui ont suivi au printemps 98, Hydro-Québec nous ont présenté un tout nouveau tracé qui ne faisait plus une ligne droite, si on veut, entre Grand-Brûlé et Vignan et qui faisait un cercle très important en parcourant la réserve faunique Papineau-Labelle. Donc, déjà là, on brisait la logique de la ligne droite entre deux points. Et ce projet-là, à ce moment-là nous a été soumis comme suggestion. Et ce projet-là a été soumis par la MRC de Papineau, si ma mémoire est bonne, à Hydro-Québec. Et le tracé qui arrivait à ce moment-là par la réserve faunique Papineau-Labelle ajoutait 20 kilomètres de tracé additionnel sur le territoire de la MRC par rapport au tracé à l'époque qu'on appelait corridor sud.

1060

1065 À ce moment-là, les projets d'Hydro-Québec n'étaient pas soumis encore aux audiences publiques. Et nous, on a joué le jeu en disant: \*Bien, on va essayer de trouver, on va essayer d'enlever le maximum de distance sur le territoire de la MRC.+ Et c'était vraiment des corridors. On analysait des corridors. On n'analysait pas des tracés très précis. Et à ce moment-là, on a proposé, si on veut, le fameux projet en V.

1070 Mais à cette étape-là, on a présenté ça au Comité Harvey durant l'année 99, et avec les audiences du Comité Harvey, qui n'étaient pas des audiences légales, si on veut, il y a des nouveaux éléments d'information qui nous sont arrivés, notamment les alternatives alimenter en sécurité pour sécuriser la distribution électrique, si on veut, transport d'énergie électrique vers l'Outaouais. Le Comité Harvey a fait valoir, si on veut, d'autres possibilités, dont la centrale Beauharnois, d'autres éléments, si on veut, énergie locale.

1075 Et à partir de ce moment-là, nous, on a arrêté de jouer le jeu des tracés, si on veut. Et au printemps 99, il y a eu - je ne sais pas si vous me suivez un petit peu - au printemps 99, il y a eu des audiences, une commission parlementaire du Québec sur l'énergie au Québec, et à cette époque-là, nous, on était persuadés que la ligne Grand-Brûlé - Vignan n'était plus nécessaire.

1080

1085 Donc, ce tracé-là en V, nous, à l'époque, on l'avait fait de bonne foi parce qu'on ne voyait pas d'autres alternatives. Mais du moment qu'on a vu, qu'on s'est aperçu qu'il y avait d'autres alternatives, à la lumière des assemblées du Comité Harvey, en 99, on a carrément décidé de ne plus participer à des optimisations de tracé, parce qu'on croyait ferme que la solution n'était pas là. C'est un petit ça l'historique.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Morin.

1090

**M. RICHARD MORIN :**

1095 Puis une petite chose à signaler, c'est que le fameux V que vous voyez sur la carte, ce n'est pas ce V-là qui avait été déposé. À l'époque, on voulait jouer le jeu, mais on ne pensait pas qu'il y avait d'autres alternatives. Ce n'est carrément pas -- disons, ce n'est pas nécessairement les corridors approximatifs qu'on avait déposés au Comité Harvey. Suite à ça, ces tracés-là ont été optimisés mais, nous autres, on ne voulait plus jouer ce jeu-là. Puis évidemment, ils ont été optimisés du territoire de la MRC de Papineau vers le territoire de la MRC des Laurentides constamment.

1100 Donc, là, aujourd'hui, on se retrouve à des optimisations où les enjeux se situent surtout sur le territoire de la MRC. En tout cas, c'est un petit peu ça l'historique.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Morin, on va avoir l'occasion d'y revenir. Je vous inviterais, comme les autres personnes-ressources, à vous adresser à la Commission.

1110 **M. RICHARD MORIN :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Je vais vous inviter à vous adresser à la Commission dans vos réponses pour qu'on vous suive comme il faut.

**M. RICHARD MORIN :**

1120 D'accord, je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Et monsieur Provost, je suis certain qu'il est attentif. On va avoir l'occasion d'y revenir.

Et j'imagine que quand vous vouliez dire que le Comité Harvey n'était pas tout à fait légal, vous vouliez dire que c'était un comité formé par le Conseil des ministres du Québec mais qui avait un mandat différent du nôtre.

1130

**M. RICHARD MORIN :**

Oui.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que c'est ce que vous vouliez dire.

**M. RICHARD MORIN :**

1140

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1145

C'est un comité qui avait un mandat d'information publique sur un dossier particulier.

**M. RICHARD MORIN :**

C'est ça, parce qu'il y avait un décret.

1150

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, monsieur Morin.

1155

Votre troisième question, monsieur Provost.

**M. MARC PROVOST :**

1160 Alors, j'aimerais juste souligner aux membres de la Commission que je rejoins entièrement ce que monsieur Morin vient de dire, c'est-à-dire que le premier point, c'est que le projet n'a pas sa raison d'être, mais j'amène ce point-ci parce qu'il y a aussi beaucoup d'aspects qui semblent irrationnels dans le projet.

1165 Pour revenir sur un point, on me dit que monsieur Laframboise, qui est le préfet de la MRC de Papineau, aurait donné son approbation à ce tracé-là. Et moi, j'ai par écrit une lettre que j'ai reçue de lui, qui dit qu'il n'a jamais donné son approbation à ce projet-là.

Et un autre point que j'aimerais mentionner à la Commission, regardez...

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Provost, ce n'est pas un concours. On va avoir le temps de regarder ces choses-là. Je vais vous demander de formuler votre troisième question pour le bénéfice de tout le monde. Maintenant, monsieur Provost.

1175

**M. MARC PROVOST :**

1180 Alors, la troisième question, c'est toujours concernant le point G. Nous sommes 25 familles au lac Coursolle et c'est un lieu paisible où nous allons à la pêche. Et nous avons investi plusieurs centaines de milliers de dollars dans les résidences alentour du lac. Et ce projet-là fait en sorte que tout à coup, nous nous retrouvons avec un pylône de 150 pieds dans notre figure, alors qu'il serait possible de le dévier d'environ 200 mètres. 200 mètres, ce n'est pas beaucoup.

1185 Il serait en arrière d'une montagne, ce qui permettrait de ne plus le voir et ça ne changerait absolument rien pour toute autre personne dans la région puisque ce sont les terres de la Couronne et ça ne change absolument rien. Quand vous voyez le V, là, en déplaçant le dernier pylône de 2-300 mètres, ça accommoderait 25 familles de la région du lac Coursolle.

**LE PRÉSIDENT :**

1190 Nous allons demander au représentant d'Hydro-Québec peut-être de nous ramener l'optimisation pour ce secteur-là qui a été présentée rapidement tantôt.

**M. JEAN RIVA :**

1195 Cinq secondes, monsieur le président, le temps de partir la machine.

**LE PRÉSIDENT :**

1200 En même temps, vérifier qu'est-ce qu'il en est par rapport à la localisation des résidences. En fait, la Commission voudrait savoir si monsieur est au courant de l'optimisation et quels changements sont intervenus.

**M. MARC PROVOST :**

1205

Pendant que les gens d'Hydro cherchent leurs documents, j'aimerais juste rappeler que sur le graphe qu'on voyait tantôt, il y avait un pointillé qui délimitait la MRC de Papineau et la MRC des Laurentides. Il se trouve malheureusement que le lac Coursolle se situe en plein à la limite entre les deux MRC et on dirait qu'on a voulu passer en plein sur la ligne entre les deux

1210

**LE PRÉSIDENT :**

1215

On va demander à madame LeBel si elle peut localiser tout d'abord le lac en question.

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

1220

Donc, le lac Coursolle, il est ici. Et le tracé qu'on voit actuellement sur l'acétate, c'est le tracé initialement déposé par Hydro-Québec. Alors, on voit qu'ici, le tracé était quand même relativement près du lac Coursolle. L'optimisation qui a été faite, c'est d'amener le tracé à l'ouest du lac Diane, entre le lac Diane et l'érablière, pour l'éloigner du lac Coursolle. Il est maintenant à plus de 2 kilomètres du lac Coursolle.

1225

**M. MARC PROVOST :**

1230

Alors, le point dont je fais référence, si vous reprenez votre baguette, c'est le point où vous avez amené le nouveau tracé, en bas complètement, à la fin du V. Allez-vous en bas, juste là, là. Ce pylône-là, c'est le pylône... nous, nous regardons dans cette direction-là. Et le seul pylône qui est dans notre axe, c'est celui-là et on dit: pourquoi ne pas le passer plus loin, deux cents mètres plus loin, en arrière de la montagne.

**LE PRÉSIDENT :**

1235

Est-ce que c'est quelque chose qui est envisagé par Hydro-Québec, malgré la distance?

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

1240

Mais là, j'aimerais comprendre. Est-ce qu'on veut le déplacer vers le nord, le sud, l'est ou l'ouest?

**M. MARC PROVOST :**

1245

On veut le déplacer vers le haut pour qu'il reste en arrière de la montagne, pour que la montagne continue à nous le cacher.

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

1250 Bien, là, je pense qu'ici, il faudrait peut-être voir quelles sont les contraintes techniques.  
Parce qu'on voit qu'on est dans un secteur de pente forte et, là, il y a des aspects techniques  
qui doivent intervenir et qui font qu'on ne peut pas déplacer un pylône comme on le souhaite, là.  
Parce que 200 mètres, on est dans un flanc de montagne.

**M. MARC PROVOST :**

1255 Je pense que l'intervention, ici, est plus pour donner l'idée. Quand je parle de 200  
mètres, c'est juste à titre d'exemple.

**M. JEAN RIVA :**

1260 Monsieur le président, il y a peut-être un petit peu d'optimisation à faire là-dessus, mais  
il faudrait voir sur le terrain. Si on discute pylône par pylône pendant les audiences, je n'ai pas  
d'objection, mais on n'en sortira pas.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 Mais il faut que l'audience se donne un tempo aussi. On laisse la parole aux citoyens.  
On a un citoyen qui l'aborde, on va le regarder. Mais vous avez fourni des éléments  
d'information, pas nécessairement satisfaisants pour monsieur Provost. Vous donnez des  
1270 éléments d'information présentement. C'est ce qui compte aussi.

**M. JEAN RIVA :**

1275 Oui. Comme je vous dis, ça peut être regardé, mais je note que ce pylône-là, c'est un  
pylône d'angle, et un pylône d'angle ne peut pas être positionné à n'importe quel endroit.

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Pour des raisons techniques. Ma collègue, madame Chauvin, a une question.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1285 J'aimerais poser une question à Hydro-Québec. On ne voit pas à l'écran la variante  
optimisée, mais on voit effectivement que c'est comme une ligne en diagonale. Au lieu de faire  
la série de croches qu'on voit autour du G, c'est une ligne en diagonale. Le secteur dont  
monsieur Provost parle, on voit que la ligne, la variante présentement retenue, celle optimisée,  
elle descend dans la vallée et c'est après la vallée qu'il y a un pylône d'angle. Juste avant celui-  
là, un petit peu plus vers l'est, vers le point G. C'est parce qu'on n'a pas la variante retenue.

1290 Je me demandais s'il y avait des raisons techniques pour lesquelles la variante optimisée descend dans la vallée qu'on voit avec les courbes de niveau sur la carte topographique. Je ne sais pas si ma question est claire?

**M. JEAN RIVA :**

1295 Il y a sûrement des raisons. Normalement, dans certains cas, on peut profiter des vallées, si elles ne sont point habitées, pour camoufler la ligne en se faufilant entre les sommets. Dans d'autres circonstances, on va essayer effectivement de monter à flanc de montagne pour lui donner un arrière-plan. Mais là, ça dépend aussi de la pente. Si la pente est trop abrupte, c'est difficile d'y installer un pylône et de l'entretenir par la suite.

1300 Donc, il y a différentes considérations techniques et environnementales, qui font que les pylônes sont positionnés là. Par contre, ce que vous voyez comme points, ce ne sont pas nécessairement des pylônes, sauf aux endroits où effectivement on tourne. Là, ça veut dire qu'il y a un pylône d'angle qui va s'installer là et un pylône d'angle, c'est un pylône quand même un peu plus massif qui demande des meilleures fondations, donc qui demande un emplacement plus judicieux sur le plan technique.

**M. MARC PROVOST :**

1310 J'aimerais juste, en terminant, c'est ma dernière intervention, rappeler aux membres de la Commission que cette zone-là, ce sont les terres de la Couronne et ça ne cause aucun problème.

**LE PRÉSIDENT :**

1315 Vous l'avez déjà mentionné, monsieur. On l'avait compris tantôt. Merci monsieur.

Nous allons prendre une brève pause et enchaîner tout de suite par d'autres questions.

1320 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

1325 Avant d'inviter un second participant à venir poser ses questions, la Commission vous indique immédiatement qu'à compter de l'autre pause, nous allons passer de trois questions chacun à deux questions chacun, étant donné le nombre de personnes inscrites. Ceux qu'on va inviter immédiatement peuvent utiliser leurs trois questions ou peuvent volontairement, de leur chef, limiter les questions à deux. Ce serait apprécié par tout le monde, si c'est ainsi.

1330

1335 Juste avant d'inviter le premier, nous allons passer à un appel de documents. On nous  
a indiqué qu'il y avait des dépôts de documents. Pour que tout le monde comprenne, c'est qu'il  
y a un certain nombre de documents qui ont été demandés la semaine dernière par la  
Commission, des documents qu'on considère être utiles et pour la Commission et pour les  
citoyens. En ce sens, nous avons demandé certains documents et monsieur Riva d'Hydro-  
Québec est en mesure de nous indiquer lesquels sont déposés. Donc, c'est des documents qui  
vont être dans les centres de consultation. Et nous allons passer auprès des personnes-  
1340 ressources, puisque certaines d'entre elles ont probablement ou également un dépôt de  
documents à faire.

Monsieur Riva.

1345 **M. JEAN RIVA :**

Merci, monsieur le président. En termes de documents déposés ce soir, il y a l'Étude  
de répercussion sonore relative à l'addition d'équipements dans le poste Grand-Brûlé - Vignan,  
un document de 1998.

1350 Il y a aussi un complément au Rapport d'avant-projet daté d'octobre 2000, qui complète  
celui qui a été déposé à la fin septembre, en ce sens qu'il ajoute les cartes.

1355 Et évidemment, nous déposons en 15 copies l'allocution d'ouverture, ainsi que les  
copies papier des acétates.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Riva.

1360 Je me tourne vers les personnes-ressources en commençant par monsieur Valiquette du  
ministère de l'Environnement du Québec.

**M. LUC VALIQUETTE :**

1365 Monsieur le président, le Ministère dépose le Rapport du Comité Harvey, rapport qui a  
été déposé auprès du ministère de l'Environnement en janvier 1999; de même que le Rapport  
d'analyse environnementale que le Ministère avait faite pour une autorisation partielle du tracé,  
qui était alors le tracé à l'étude. Donc, je pense que c'est mars 1999. Et le certificat  
1370 d'autorisation que le ministre de l'Environnement avait délivré en mars 1999, toujours pour le  
même tracé. Je m'excuse, c'est janvier et non pas mars, pour le certificat d'autorisation, et  
pour le rapport d'analyse environnementale, janvier 1999.

1375 Il y avait eu autorisation d'un tronçon qui partait de Vignan et qui allait jusqu'au lac  
Carmin; c'est dans la MRC de Papineau, d'un côté. De l'autre côté, du poste Grand-Brûlé

jusqu'à la rivière Rouge dans la MRC des Laurentides. Donc, deux sections avaient alors été autorisées.

1380 Et je dois mentionner que le jugement Rousseau a rendu, jugement de la Cour supérieure de mars 1999, a rendu caducs ces certificats d'autorisation, de sorte qu'on se retrouve dans une procédure actuellement et en audience publique.

**LE PRÉSIDENT :**

1385 Merci de l'information, monsieur Valiquette.

Nous invitons immédiatement le second participant, monsieur Réjean Thomas, à venir poser ses deux ou trois questions, selon ce qui vous conviendra, monsieur Thomas.

1390 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

1395 Bonsoir, monsieur!

**M. RÉJEAN THOMAS :**

1400 Je ferais une petite remarque au début. Je me pense quasiment à la fabuleuse. Moi, la première question est: qui a donné le mandat, monsieur le président, à Hydro-Québec de faire cette ligne de Grand-Brûlé - Vignan?

**LE PRÉSIDENT :**

1405 Monsieur Riva, la question est claire?

**M. JEAN RIVA :**

1410 Non, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1415 Vous trouvez que ce n'est pas clair? Ne me faites pas répondre à votre place là.  
Monsieur Riva, on vous écoute.

**M. JEAN RIVA :**

1420 Le décret nous vient du gouvernement. Le projet lui-même a été initié par Hydro-  
Québec.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

1425 C'est parce que moi, ici, j'ai le...

**LE PRÉSIDENT :**

1430 Le promoteur, c'est Hydro-Québec.

**M. JEAN RIVA :**

C'est la question du promoteur puis du... bon, le promoteur, c'est Hydro-Québec.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.  
Monsieur Thomas.

1440 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Parce qu'ici, j'ai la réponse du ministre Jacques Léonard:

1445 \*Ce qui me préoccupe, c'est vraiment la nécessité de la ligne et la position d'Hydro-  
Québec est déjà très ébranlée sur cette ligne. Ce n'est pas encore acquis cette ligne-là. Il faut la  
tuer dans l'oeuf.+

Ça, c'est le ministre Jacques Léonard. Deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Mais monsieur Thomas, ça va être long si je passe mon temps à vous ramener à l'ordre  
là.

1455 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Je suis d'accord avec vous, là, mais...

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Thomas, votre seconde question.

1465 **M. RÉJEAN THOMAS :**

... l'Hydro-Québec prenne leur temps tant qu'ils veulent. Moi, la deuxième question: Hydro-Québec, est-ce que c'est un droit de passage ou une servitude qu'ils demandent?

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire pour l'emprise?

1475 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Oui.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Comment ça fonctionne, monsieur Riva, lors de l'expropriation aux fins de passage de ligne?

**M. JEAN RIVA :**

1485 Généralement, monsieur le président, il n'y a pas d'expropriation. Effectivement, ce qu'on va négocier de gré à gré avec chacun des propriétaires de lot, c'est une servitude, c'est-à-dire que le propriétaire reste propriétaire du fonds de terrain. Comme il y a une servitude d'Hydro-Québec, elle est assujettie à certaines restrictions.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Une question de ma collègue, madame Girard.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1495 Oui. J'aimerais ça que vous nous expliquiez bien le principe d'une servitude pour le propriétaire. Est-ce en termes de responsabilité, de coûts, d'entretien?

**M. JEAN RIVA :**

1500 C'est consigné dans un document qui est l'entente Hydro-Québec - UPA, et dans  
d'autres documents d'Hydro-Québec. Une servitude, c'est effectivement un droit de passage,  
d'ériger la ligne, de l'entretenir, de la réparer. Et ça contraint le propriétaire à ne pas pouvoir  
1505 ériger de bâtisses à l'intérieur de l'emprise, et qui plus est, il ne peut pas aussi changer la  
topologie du sol ni en plus ni en moins. Il peut être être quand même autorisé à faire certaines  
plantations, mais ça, il faut effectivement, selon la localisation, négocier avec Hydro-Québec.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Est-ce que le propriétaire demeure quand même responsable de ce terrain?

1510 **M. JEAN RIVA :**

Il demeure responsable de ce terrain.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1515

D'accord, merci.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

1520

Troisième question. Hydro-Québec a-t-elle le pouvoir d'exproprier sans l'accord de la  
personne impliquée ou sans l'accord de la population comme d'Huberdeau quand elle crie haut  
et fort: \*non à la ligne!+ Est-ce qu'elle a le droit d'exproprier?

**LE PRÉSIDENT :**

1525

Est-ce qu'il y a une information de la part de monsieur Riva pour Hydro-Québec?

**M. JEAN RIVA :**

1530

Me demandez-vous de répondre à la question?

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une information à fournir?

1535

**M. JEAN RIVA :**

Oui, on peut répondre à cette question.

1540

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. JEAN RIVA :**

1545

La procédure normale, c'est qu'Hydro-Québec doit obtenir, pour passer sa ligne, un décret du gouvernement, et lequel aussi est assujéti généralement, et où on fait la demande à un décret d'expropriation. Toutes les emprises, toutes les servitudes sont négociées de gré à gré. Si, effectivement, il n'y a pas entente après la négociation de gré à gré, le dossier est porté devant le tribunal d'expropriation.

1550

**LE PRÉSIDENT :**

Le tribunal d'expropriation étant un organisme quasi judiciaire québécois, qui traite uniquement...

1555

**M. RÉJEAN THOMAS :**

C'est parce qu'ici, j'ai une réponse...

1560

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Thomas.

1565

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Oh! excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

1570

Qui traite les cas d'expropriation, des mandataires de l'État qui ont le pouvoir. C'est bien ça, monsieur Riva?

**M. JEAN RIVA :**

1575

Tout à fait, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1580

Très bien.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

1585 C'est parce qu'ici, j'ai encore une réponse de monsieur Léonard. Hydro-Québec dit toujours que c'est le gouvernement qui a demandé la ligne. Monsieur Léonard dit toujours:

\*Ce sont eux qui disent que la ligne est essentielle. Il n'est pas très content. Nous n'avons jamais donné mandat à Hydro-Québec.+

Merci.

1590

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Thomas, je pense que vous avez compris qu'on ne fera pas un débat entre un élu qui est absent...

1595

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Pardon?

1600

**LE PRÉSIDENT :**

On ne fera pas un débat entre un élu qui est absent présentement, à ce moment-ci, qui - je ne sais pas, je ne suis pas à sa place - qui pourra se manifester publiquement ou autrement. C'est sa responsabilité, c'est son choix de le faire, tout simplement.

1605

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Mais la Commission, elle peut-tu demander au ministre de venir, d'abord?

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que le ministre, c'est un grand garçon qui est capable de savoir ce qu'il veut faire.

1615

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Oui, je suis d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1620

Très bien, merci, monsieur Thomas.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

1625

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 On invite un troisième participant, monsieur Jean-Marie Morin. Bonsoir, monsieur Morin!

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1635 Bonsoir! Ça ne sera pas très long. C'est juste des renseignements techniques auxquels monsieur Fortin va probablement me répondre. Vous permettez que je m'adresse directement à lui parce que ça va être un échange technique...

**LE PRÉSIDENT :**

1640 Il va vous écouter.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1645 ... qui va durer trois minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

1650 Mais on va vous écouter, parce que je suis certain que ça peut être un dialogue intéressant, mais ça peut intéresser la Commission aussi. Posez-nous la question puis monsieur Fortin va vous écouter attentivement, j'en suis persuadé.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1655 De toute façon, je le regarde en vous parlant.

**LE PRÉSIDENT :**

Posez votre question, monsieur Morin.

1660 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

1665 Le poste de conversion de l'Outaouais, je présume, d'un côté, on est à 315 kilovolts, puis on convertit à du courant continu. Est-ce qu'il y a deux transformations de voltage, c'est-à-dire une du réseau à 315 à l'entrée du convertisseur, puis ensuite une autre conversion à l'interne? Est-ce qu'il va y avoir deux étages de transformateurs? Puis, si oui, quelle serait la tension intermédiaire entre les deux?

Pour poser ma question un peu différemment, est-ce que les convertisseurs, c'est des blocs intégrés qu'on alimente à une fréquence fixe puis qu'il y aurait un autre transfo avant?

1670

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva.

1675

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

Vous n'êtes pas obligé de répondre ça ce soir. Vous avez quand même des limites à votre mémoire.

1680

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes en train de lancer un défi à monsieur Fortin, vous là.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1685

Ou si vous aviez un schéma bloc.

**LE PRÉSIDENT :**

1690

Monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

1695

Juste un instant, monsieur le président, on va regarder si on a une image pour illustrer la réponse. On va fabriquer un schéma pour demain, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1700

Très bien. Nous maintenons donc la question en suspens. La question est en suspens?

**M. JEAN RIVA :**

1705

S'il vous plaît. On va préparer un schéma pour demain, un schéma simplifié qui vulgarise. Parce que les deux schémas que monsieur Fortin a montrés, c'est un petit peu technique.

**LE PRÉSIDENT :**

1710

Mais il n'y a pas une réponse simple sur est-ce que c'est graduel ou pas, puis quitte à compléter?

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1715 Excusez, monsieur le président, le schéma ou le schéma bloc ferait mon affaire. À ce moment-là, je vais probablement avoir réponse à...

**M. JEAN RIVA :**

1720 On va donner une réponse et on va essayer d'utiliser un des schémas qui est là.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

Merci.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes pressé de partir, monsieur Morin! Monsieur Morin, on voulait vous garder avec nous quelques minutes. Vous allez mieux voir en avant.

1730 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Excusez, j'avais l'impression qu'il m'apporterait ma réponse demain.

**M. SERGE FORTIN :**

1735 Ce soir, si possible. Donc, ici, c'est le principe de fonctionnement du poste.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1740 Je m'excuse. Ça, c'est peut-être intéressant pour tout le monde, mais mon questionnement est un peu plus pointu. Moi, ce que je voulais savoir, c'est entre l'équipement de conversion et la ligne à 315, s'il y avait un autre transformateur que celui qui était automatiquement inclus dans le redresseur ou dans l'onduleur.

1745

**LE PRÉSIDENT :**

1750 Pour l'instant, monsieur Fortin, on va s'en tenir à la question précise, quitte à revenir davantage à ce moment-là. Est-ce qu'il y a besoin d'un transformateur? Je reprends les mots de monsieur Morin.

**M. SERGE FORTIN :**

1755 Pour le demandeur, 315 kV ici côté québécois, schéma unifilaire, 315 kV ici en vert, la ligne qui arrive de Chénier, qui rentre au poste Outaouais et qui ressort vers Vignan. Côté en rouge, côté ontarien, la ligne qui va vers le poste Hawthorne en Ontario.

1760 Donc, la transformation qu'on retrouve se situe ici, 315 kV au niveau du convertisseur qui tombe en une tension courant continu, qui est modifiée ou transitée et puis qui est retransformée à un niveau de tension compatible avec le réseau ontarien. Donc, ici, en dedans, il n'y a pas de transformation additionnelle dans la salle qu'on appelle des valves pour un initié.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1765 Vous voulez dire que les valves seraient branchées directement sur le 315 kilovolts?

**M. SERGE FORTIN :**

1770 Vous avez un transformateur ici, une tension à courant alternatif, un transformateur qui permet de générer un déphasage dans la salle des valves. Rendu ici, la tension est presque continue, mais avec mes thyristors, je peux me permettre de contrôler ce que j'ai comme courant, donc ce que j'aurai comme puissance transitée. Mais ici, il n'y a plus de transformation à l'intérieur, c'est vraiment un -- c'est haut comme ici environ, donc c'est une série de thyristors empilés ensemble, qui permettent de commuter avec une puissance ajustée comme on le veut.

1775

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1780 Oui. Ma question: est-ce que la conversion de courant alternatif à courant continu se fait directement de 315 au niveau de courant continu, que je voudrais connaître aussi.

**M. SERGE FORTIN :**

1785 Donc, de 315 000 volts à une tension intermédiaire qui est de 70 kilovolts DC, de mémoire, et qui est reconvertie à une tension alternative du côté ontarien, pour être compatible. Donc, tu as un médium intermédiaire qui a du courant continu et tension continue. Je ne sais pas si...

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1790 Vous voulez dire qu'il y aurait seulement deux transformateurs?

**M. SERGE FORTIN :**

1795 Vous avez un transformateur du côté québécois, qui permet d'acheminer la tension du côté québécois vers le convertisseur au centre. C'est un petit peu la frontière entre les deux provinces électriques et qui permet de -- et de ce point-là, on reconvertit, avec un transformateur encore une fois, l'autre côté. Les petits zigzags en passant, ce sont les transformateurs qu'on illustre ici. Donc, au centre de la bâtisse, il n'y a rien d'ajouté. Ça fait que c'est très pointu mais...

1800

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1805 Vous voulez dire que du 315, le transformateur qui va créer du hexaphasé ou des plus hautes fréquences... pas fréquences, mais un plus grand nombre de phases différentes, ça va se faire au niveau du transformateur du 315.

1810 Parce que généralement, dans un convertisseur, quand on passe de triphasé, on va le convertir en hexaphasé pour réduire l'ondulation sur le courant continu. Ça, ça va tout se faire dans le même transformateur. Il n'y aura pas un transformateur abaisseur suivi du transformateur du convertisseur.

**M. SERGE FORTIN :**

1815 Non.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

C'est ça ma question.

1820 **M. SERGE FORTIN :**

1825 Le transformateur et le seul, c'est le suivant ici, c'est celui qui apparaît là, donc avec un double enroulement secondaire qui permet de générer une tension qui est plus lissée, donc qui sera moins dure à commuter de façon à ajuster le transit de mégawatts. Donc, c'est typique.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1830 Est-ce que vous auriez dans vos filières, pas nécessairement ici ce soir, mais un schéma un peu plus explicite, s'il vous plaît? Parce que là, on...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fortin, est-ce que c'est possible pour un autre soir?

1835 **M. SERGE FORTIN :**

Est-ce trop explicite ou pas assez?

1840 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Plus explicite.

**LE PRÉSIDENT :**

1845 On va vous demander de déposer celui-là et si vous avez des informations complémentaires plus explicites, on va accepter que vous les déposiez.

**M. JEAN RIVA :**

1850 Une précision, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva.

1855

**M. JEAN RIVA :**

Vous demandez par \*plus explicite+, plus détaillé sur le plan électrique?

1860 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Oui, oui.

**M. JEAN RIVA :**

1865

Et non pas plus vulgarisé, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1870 Non, non.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

Non, non, plus détaillé.

1875

**LE PRÉSIDENT :**

1880 Mais on va prendre pour acquis que celui-là sert, je dirais, pour la moyenne des ours. Et on a besoin d'un document un peu plus étoffé pour monsieur Morin et pour quiconque va s'intéresser à la question.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1885 Avec les tensions intermédiaires, s'il y a lieu, et la tension du courant continu, du lien courant continu.

**M. SERGE FORTIN :**

1890 Peut-être pour aider, ce schéma-là se retrouve dans l'étude d'impact du poste Outaouais. Donc, il apparaît dans le schéma dans le rapport.

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Ça nécessite de le déposer quand même.

**M. SERGE FORTIN :**

Oui, oui, mais pour des fois accélérer la démarche.

1900 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

1905 Oui, ça illustre très bien le principe d'opération, mais ça ne donne pas les détails de la conversion, les différentes tensions disponibles à l'intérieur du bloc qui est le poste de l'Outaouais.

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Je pense que c'est compris votre demande, monsieur Morin. Mais si vous permettez, ma collègue aurait une question à poser sur le même thème.

**M. JEAN RIVA :**

1915 Monsieur le président, pour les valeurs, le fournisseur, l'attributaire n'est pas connu. On peut donner les valeurs typiques, cependant, celles qui ont servi pour l'appel d'offres.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1920 Est-ce que le schéma que vous nous montrez, s'il est inclus dans l'étude d'impact pour le poste Outaouais, étant donné que vous avez annoncé que la proposition du projet de poste de l'Outaouais Hydro-Québec considérait la modifier de façon à pouvoir avoir un poste convertisseur qui soit indépendant des deux réseaux et qui puisse fonctionner même si l'un ou l'autre des deux réseaux ne fonctionne pas, est-ce que ça change votre schéma unifilaire ou non?

1925

**M. JEAN RIVA :**

Oui.

1930

**M. SERGE FORTIN :**

Les trois manufacturiers ont émis des scénarios différents. On n'a pas encore retenu lequel, mais dans les trois, c'était possible de faire le mécanisme que vous parlez.

1935

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1940 Une petite dernière question. Sur l'acétate que vous nous avez montrée, il semblait y avoir une ligne entre le poste Hawthorne aux États-Unis et le poste Vignan. C'était une partie un peu ombrée dans le bas de la diapositive. Est-ce que c'est une ligne existante, une ligne projetée ou une ligne virtuelle?

**M. JEAN RIVA :**

On va la réafficher.

1945

**M. SERGE FORTIN :**

1950 Le premier point, le poste Hawthorne est situé à Ottawa et non pas aux États-Unis. Donc, c'est important. La ligne virtuelle que vous parlez ici, elle n'est pas virtuelle, elle est bien réelle, c'est le poste temporaire. Donc, vous retrouvez un poste de transformation, le poste temporaire, la fonction du mécanisme qu'on pourra, si vous voulez, étayer davantage comment ça fonctionne. Mais c'est que sur le site, vous aviez, à l'époque, ceci qui sera démantelé tel que proposé.

1955

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Morin.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1960

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1965

Nous invitons maintenant monsieur Jacques Ruelland. Bonsoir, monsieur Ruelland!

**M. JACQUES RUELLAND :**

1970

Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires! Mes questions vont être un peu moins techniques que celles de monsieur Morin. D'abord, je voudrais rappeler que j'interviens au nom du Conseil régional de l'environnement des Laurentides, dont je suis le président.

1975

Et avant de poser mes deux questions principales, j'aimerais avoir une information. Est-ce qu'on aura des représentants du MRN au cours des prochaines séances?

**LE PRÉSIDENT :**

1980

Oui. Tel que je l'ai indiqué à tout le monde, y compris à vous, au début de séance, c'est prévu qu'à compter de demain, on ait un représentant à la fois des forêts, mais également au niveau des aspects énergétiques.

**M. JACQUES RUELLAND :**

1985

Ah! bon, ça m'a échappé, je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

1990

Votre première question, monsieur Ruelland.

**M. JACQUES RUELLAND :**

1995

Donc, ma première question s'adresse à vous, à la Commission et vise la clarification des pouvoirs d'enquête qui sont dévolus à la Commission. Je vous explique un peu la nature de ma préoccupation.

C'est que lors des audiences sur le poste Outaouais et en particulier lors des récentes audiences sur les détournements de rivière sur la Côte-Nord, on a eu énormément de difficulté à avoir des réponses aux questions qui nous apparaissaient pertinentes et légitimes de poser.

2000

Alors, je voulais m'assurer que si la Commission juge les questions justes et raisonnables et pertinentes, qu'elle fera tout en son pouvoir pour qu'on ait les réponses. Parce qu'au cours des dernières audiences publiques qui impliquaient le promoteur, la situation s'est grandement détériorée, au point où des questions simples sur les indicateurs de prévision de demande, on s'est fait dire la semaine dernière de s'adresser à la Loi d'accès à l'information.

2005

Alors, je veux m'assurer tel que le veut votre mandat...

**LE PRÉSIDENT :**

2010

Monsieur Ruelland, pour répondre à votre question, d'abord, je vais vous indiquer que je ne peux pas vous assurer à l'avance qu'on va avoir les réponses à toutes les questions que vous posez. On va plutôt fonctionner autrement, on va vous dire comment la Commission interprète la portée de son mandat. Et par la suite, il s'agit de voir les questions pour savoir si c'est à l'intérieur de la portée du mandat, tout simplement.

2015

Comme démarche, je pense que vous comprenez comment la Commission fonctionne, pour être relativement bien au fait des procédures et particulièrement des nombreux mandats d'audience publique sur le côté énergétique particulièrement.

2020

D'une part, pour la Commission, il apparaît évident que l'examen du présent dossier, l'examen public qu'on fait, inclut d'une part la justification même mais du point de vue énergétique. C'est donc dire que la Commission va questionner et entendre tout le questionnement relatif au volet énergétique quant à l'objectif même énoncé par Hydro-Québec, c'est-à-dire la sécurisation sur le plan énergétique de l'Outaouais. Donc, la fonction boucle outaouaise. Ça, sur le plan énergétique, la Commission y a intérêt. Et la Commission va également s'interroger, avec les participants dans la salle qui l'abordent eux-mêmes dans de nombreuses requêtes, s'il y a des alternatives sur le plan énergétique au projet proposé, donc via le poste Outaouais, via d'autres lignes existantes, pour un.

2025

2030

Pour deux, indépendamment de l'aspect justification, la Commission, comme l'ensemble des commissions, se porte également attentive aux impacts du projet présenté. Je le dis, je le répète, de façon indépendante à sa justification. La Commission ne s'exprimant pas dans la partie publique, mais uniquement dans quatre mois dans son rapport écrit, donc se fait fort présentement de faire le tour du jardin, comme on dit. C'est-à-dire, donc en termes d'impact, quels sont les impacts du projet eu égard au corridor privilégié, eu égard au tracé retenu, à ceux examinés par le promoteur en ce qui concerne le tracé en gros, Saint-Jérôme vers Gatineau.

2035

2040

**M. JACQUES RUELLAND :**

C'est bien. Mais comme on est dans la première partie des audiences qui porte sur la clarification du projet et l'ajout d'information, je veux m'assurer qu'on va sortir de la première partie en ayant les informations nécessaires à la préparation de nos mémoires.

2045

Et j'aimerais dans cette perspective-là déposer un document de deux pages, qui s'intitule \*Extrait de la Loi sur les commissions d'enquête+, qui porte sur les articles pertinents aux commissions d'enquête du BAPE.

2050

**LE PRÉSIDENT :**

Cette partie de votre question, je n'avais pas répondu, mais je pense que c'est d'intérêt public d'indiquer. Tantôt, on faisait référence à d'autres comités, d'autres consultations antérieures. Je rajouterai, à cette étape-ci, que le mandat de la Commission, ce n'est pas un mandat d'information publique, c'est un mandat d'enquête et d'audience publique. Et le volet enquête est défini dans la Loi sur les commissions d'enquête à laquelle vous référez et que les gens vont pouvoir consulter dans les centres de consultation.

2055

**M. JACQUES RUELLAND :**

2060

Exactement. Je vous remercie. Alors, je m'en tiens à deux questions. Donc, ma dernière question. Je vais passer sur le poste permanent, je reviendrai demain là-dessus.

Depuis trois, quatre ans, Hydro-Québec affirme que seuls les projets qui répondront adéquatement à trois critères seront acceptables et seront réalisés: si les projets sont rentables - on retrouve ça dans le plan stratégique, les déclarations du président de l'Hydro - si les projets sont rentables, s'ils sont acceptés par le milieu et s'ils minimisent les impacts sur le milieu, sur l'environnement.

2065

Alors, j'aimerais savoir d'Hydro-Québec si le présent projet répond à ces trois conditions-là et si Hydro peut succinctement nous en faire la démonstration soit maintenant ou au cours des prochaines séances.

2070

**LE PRÉSIDENT :**

2075

Je pense que vous connaissez suffisamment le processus d'audience publique. Comme président, je me dois d'intervenir pour vous signaler que je pense que cette réponse-là est contenue dans une série de questions qui vont être abordées par les participants et par la Commission également.

2080

Est-ce que dans un premier temps, monsieur Riva, c'est possible de répondre d'un premier jet aux orientations et aux conditions établies par monsieur Ruelland? Et si vous les faites vôtres, et de quelle façon vous entendez en faire la démonstration.

2085

**M. JEAN RIVA :**

2090 La politique d'Hydro-Québec telle qu'énoncée par monsieur Caillé tient. Cependant, il faut exclure les projets de boucle, c'est-à-dire les projets issus du verglas. Parce que là, en termes de rentabilité, il n'y a pas un besoin pour Hydro-Québec d'installer ces lignes-là juste aux fins d'alimenter le client, le client est normalement très bien alimenté par les équipements qui sont. Il y a eu un besoin exprimé, une volonté exprimée, incluant par monsieur Caillé et par le gouvernement, de sécuriser les régions, donc Outaouais, Montréal et Montérégie. Donc, en ce sens-là, il y a des argents qui ont été dégagés pour ces projets-là.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

2100 Je comprends de ce vous dites, et vous me corrigerez j'imagine assez rapidement, que pour les cas, et il y en a peut-être d'autres, mais pour le cas du dossier actuel, vous - j'essaie d'employer les bons mots - vous y allez avec un cas particulier consécutif à toute la question du verglas de 98.

**M. JEAN RIVA :**

2105 C'est le cas, monsieur le président. Il y a un budget particulier qui a été émis ou, en tout cas, qui a été isolé pour les suites au verglas.

**LE PRÉSIDENT :**

2110 Il y a une partie de votre questionnement, une partie seulement, monsieur Ruelland.

**M. JACQUES RUELLAND :**

2115 Écoutez, il a été apporté en preuve, lors des audiences sur le poste Outaouais, que - et c'est dans le rapport du BAPE et dans ses conclusions - que c'est un poste qui va servir en priorité au commerce ou ce que Hydro appelle le transit d'électricité. Or, je vois mal comment on peut affecter des équipements à une fonction commerciale sans en établir la rentabilité au départ. Ça m'étonne, là.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est l'élément d'information qu'on a eu de la part de monsieur Riva. Monsieur Ruelland - et je le dis pour le bénéfice de tout le monde - on questionne le promoteur, on questionne les personnes-ressources, mais il va arriver où, selon les questions, on peut avoir  
2125 des réponses qui ne fassent pas notre affaire individuellement, dépendamment de notre agenda. Pour l'instant, ça ne concerne pas la Commission. Je veux le rappeler pour tout le monde.

Cependant, ces éléments de réponse là constituent une réponse en soi. Sur ce point-là,  
2130 c'est certain qu'on va revenir davantage, je dirais plus en profondeur pour essayer de décortiquer segment par segment sur le plan de la sécurisation de l'Outaouais qu'est-ce qu'il en est.

**M. JACQUES RUELLAND :**

2135 Donc, si je résume et je comprends bien, on va revenir sur les deux autres volets de ma question au cours des prochaines séances. Mais sur la question de rentabilité, ce n'est pas un critère qui a servi à la prise de décision.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'instant, la Commission est obligée également de comprendre la même chose de la réponse qui est fournie par Hydro-Québec, pour les raisons invoquées par monsieur Riva.

2145 Monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

Bien interprété, monsieur le président. Vous avez bien compris, monsieur le président.  
2150

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Monsieur Ruelland.

2155

**M. JACQUES RUELLAND :**

Je vous remercie.

2160

**LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant un représentant d'une association, monsieur Claude Brunet. Nous vous écoutons, monsieur Brunet.

2165

**M. CLAUDE BRUNET :**

Bonsoir! La Commission d'étude du poste d'interconnexion de l'Outaouais considère que:

2170

\*Pour des raisons d'équité envers la population de la région, la mise en place d'un mécanisme...+

- c'est cité à la page 56 du rapport -

\*...visant à sécuriser tant l'alimentation électrique de la région que celle de l'ensemble du Québec est essentielle. Le poste de l'Outaouais doit donc minimalement offrir le même niveau de sécurisation que celui de l'actuel poste temporaire.+

2175

Ça, ça a été déposé et recommandé. Donc, nous croyons que le même principe d'équité devrait exister envers la population laurentienne quant aux prix économique, environnemental et social à payer.

2180

Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable d'alimenter ce poste à même les suggestions contenues dans le chapitre 4 du rapport, qui a pour titre \*La sécurité de l'alimentation électrique de la région de l'Outaouais+? Mentionnons, par exemple, des économies d'énergie des sources d'approvisionnement locales, une ligne doublée Chénier - Vignan, deuxième génération, avec les lignes anticascades, résistantes au 45 millimètres radius, bon, selon la structure que vous nous proposez, et des sources venant de l'Ontario, bien sûr, tout ça au lieu de la ligne de bouclage Chénier - Vignan.

2185

**LE PRÉSIDENT :**

2190

Monsieur Riva, on va commencer par quelques morceaux, peut-être des morceaux choisis. Mais par rapport au poste Outaouais, vous avez fourni de l'information, avant la pause, sur la position d'Hydro-Québec par rapport au caractère du poste permanent pour les échanges. Est-ce que, dans un premier temps, vous pouvez nous indiquer si le poste Outaouais pourrait convenir à suppléer d'une certaine façon des problèmes tels que ceux rencontrés en 1998 pour l'Outaouais?

2195

**M. JEAN RIVA :**

2200

Le poste Outaouais temporaire ou le poste permanent avec l'artifice peut dépanner dans certaines situations d'urgence, n'offre pas à la clientèle outaouaise le même degré de sécurité qu'on retrouve ailleurs. Pour Hydro-Québec, cette solution-là, ainsi que les autres élaborées dans le rapport avant-projet, les autres alternatives ne sont pas des solutions viables. Je

2205 comprends que vous voulez parler juste pour le poste Outaouais mais, à un moment donné, on pourra vous faire la démonstration pour chacune de ces alternatives-là qui sont dans le rapport, ce qu'on considère comme une solution viable par rapport à une solution qui est une béquille.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2210 Je ne comprends pas, monsieur le président, que dans le rapport même, dans les conclusions du rapport, on dit qu'il doit répondre minimalement pour des raisons d'équité sociale. Donc, le poste temporaire actuellement sécuriserait mieux que celui du poste permanent et on le détruirait. Il y a une logique là-dedans que je ne comprends pas.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le point précis avancé par monsieur par rapport au poste, indépendamment du traitement de l'information faite par une autre commission, on reprend purement la question de monsieur sur le traitement d'équité régionale, est-ce que Hydro, que vous représentez, a une position?

2220

**M. JEAN RIVA :**

Je pense que j'avais compris la question de monsieur mais je pense que j'échappe la vôtre, monsieur le président.

2225

**LE PRÉSIDENT :**

C'est possible que ça arrive. Ça se peut que ça arrive une autre fois, encore. Ça va se reproduire mais on peut recommencer. Est-ce que vous avez une position par rapport au poste Outaouais et au caractère, quand on parle de permanence, au caractère d'équité régionale, tout simplement.

2230

Est-ce que ça vous va comme question?

2235

**M. CLAUDE BRUNET :**

Comme préambule, comme partie de réponse, oui.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva.

2245 **M. JEAN RIVA :**

Par rapport à l'équité régionale, on a donné suite aux recommandations du BAPE sur le poste Outaouais. Effectivement, le poste permanent va pouvoir assumer les mêmes fonctions que le poste temporaire remplissait. Donc, en termes d'équité régionale pour la région Outaouais, c'est ce qu'on avait compris et interprété, et c'est ce à quoi on répond.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brunet.

2255

**M. CLAUDE BRUNET :**

Oui. J'ai de la misère à comprendre exactement ce que vous voulez dire. Pourriez-vous me le réexpliquer en d'autres mots, s'il vous plaît?

2260

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible, monsieur Riva?

2265 **M. JEAN RIVA :**

Bon, ce que la Commission du BAPE, ce que le BAPE nous a demandé dans le cadre du poste Outaouais, c'est que avant l'avènement du poste permanent, il y avait un poste temporaire qui avait été installé et qui donnait un certain degré de sécurité pour la région Outaouais selon certain mode d'exploitation. Ils nous ont demandé, parce que dans le cadre du poste permanent, compte tenu que pour nous, la solution d'Outaouais était la ligne Grand-Brûlé - Vignan, dans le cadre du poste permanent, ils nous ont demandé de réinstaurer, à l'intérieur du poste permanent, un mécanisme qui pouvait au moins assurer ce que l'Outaouais avait déjà par le poste temporaire. Et ce qu'on est engagé à faire.

2275

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brunet, on a un élément d'information.

2280 **M. CLAUDE BRUNET :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2285

Puis je pense qu'on sait que vous êtes capable de composer avec ça.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2290 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brunet, on vous écoute pour votre seconde question.

2295

**M. CLAUDE BRUNET :**

2300 Comme deuxième question, le 15 juin dernier, il y avait eu une rencontre de prévue avec Hydro-Québec qui avait convoqué des propriétaires concernés par la ligne, le secteur lac à la Loutre, lac Maillé. Ils ont été convoqués dans une municipalité autre que Huberdeau, alors qu'on était à Huberdeau. On a été convoqué à Saint-Rémi d'Amherst.

2305 Par la suite, on a su qu'il y avait des gens qui ont reçu des convocations à des réunions à un autre soir, dans d'autres secteurs. Il y a eu un genre de mélange épouvantable. De toute façon, la réunion a eu lieu et c'est là que suite à ça que l'APEHL est née, notre association.

2310 Ça fait qu'après la fameuse soirée du 15 juin dernier, nous avons fondé notre association et dans un premier mandat qu'on s'est donné, on s'est dit: \*Il faut bien voir les études d'impact environnementales.+

On est allé éplucher ça à la Place Dupuis, au centre de documentation d'Hydro-Québec...

**LE PRÉSIDENT :**

2315

Et votre question est?

**M. CLAUDE BRUNET :**

2320 Oui, j'y arrive. Il y avait monsieur Paquette, moi-même, on était là et on était très étonné, puis surpris. À force d'éplucher le dossier, on venait à la conclusion que le plus qu'on le regardait, le plus qu'on s'apercevait que le tracé retenu et proposé comme le meilleur par Hydro-Québec ne devait pas être retenu pour des raisons environnementales.

2325 On regardait ça et notre étonnement était de plus en plus grand quand, à la fin, tous les facteurs, que ce soit avec leur cotation d'impacts élevés, modérés ou faibles, ils arrivaient à la conclusion que...

**LE PRÉSIDENT :**

2330

Oui, mais, monsieur Brunet...

**M. CLAUDE BRUNET :**

2335 Ma question est la suivante.

**LE PRÉSIDENT :**

2340 Oui. La question.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2345 D'accord. En regardant la somme totale des impacts environnementaux, on est sûr que le tracé retenu n'est pas le meilleur au point de vue environnemental. On se demande pourquoi.

**LE PRÉSIDENT :**

2350 C'est une drôle de question, vous le savez, mais, là, vous parlez de l'optimisation par rapport au lac à la Loutre?

**M. CLAUDE BRUNET :**

2355 Non, même pas.

**LE PRÉSIDENT :**

Même pas?

**M. CLAUDE BRUNET :**

2360 Avant ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2365 Avant ça.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2370 L'étude des quatre variantes.

**LE PRÉSIDENT :**

2375 Le 15 juin, c'était une réunion qui avait rapport à - et corrigez-moi, monsieur Riva -  
mais à partir du 15 juin, ce n'est pas ça qui a conduit, si j'ai bien compris tantôt la présentation,  
à l'optimisation de ce secteur-là et à la nouvelle présentation qu'on a vue ce soir?

**M. JEAN RIVA :**

2380 Entre autres, monsieur le président, la réunion du 15 juin a donné lieu aux variantes  
Huberdeau, lac à la Loutre, qui vous ont été présentées ce soir.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2385 Je m'excuse mais je fais mention du rapport dans son entier, les trois gros volumes. Et  
quand on a épluché les tableaux...

**LE PRÉSIDENT :**

2390 Ça va. Mais la question, on va demander à Hydro...

**M. CLAUDE BRUNET :**

La question que je pose à Hydro...

2395 **LE PRÉSIDENT :**

... ils nous ont dit que c'était une meilleure évaluation.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2400 Bien, je pourrais enchaîner avec un autre point. C'est qu'on a rencontré Hydro le 10  
août dernier. Il y avait monsieur Berteau, il y avait madame LeBel et tout, à l'Hôtel de Ville. On  
leur a fait mention qu'on était grandement étonné de ce fait-là. Puis ils ont corroboré. Ils ont dit:  
\*Effectivement, ce n'est pas le tracé idéal au point de vue environnemental mais c'est sûrement  
2405 celui qu'on a retenu le meilleur à cause du côté socio-politique de la chose.+

2410 Donc, on se demande quel élément est le plus important là-dedans? Est-ce vraiment  
les impacts environnementaux ou c'est le socio-politique? Parce que si c'est ça, c'est quoi les  
poids puis les mesures dans tout ça? C'est quoi la cotation? Qu'est-ce qui fait qu'on retient un  
tracé par rapport à l'autre, quand on nous dit, eux-mêmes l'ont dit, on l'a enregistré, puis ils le  
savent.

**LE PRÉSIDENT :**

2415 Monsieur Riva, on a eu un élément d'information de fourni un peu plus tôt ce soir, par rapport à la recherche des consensus ou de l'absence de consensus. Pouvez-vous nous mettre dans la balance les aspects environnementaux, technico-économiques et les aspects acceptabilité sociale?

2420 **M. JEAN RIVA :**

2425 Une étude d'impact, monsieur le président, regroupe tous ces aspects-là, c'est-à-dire l'aspect, si on peut dire, écologique; l'aspect humain, humain pas nécessairement au sens d'une étude environnementale mais l'acceptabilité par le milieu; les aspects technico-économiques. Tous ceux-là sont pris en compte pour arriver au tracé de moindre impact.

2430 Le poids qui est accordé à un plus qu'à un autre, pour rejoindre une intervention de monsieur Ruelland antérieurement, c'est la volonté d'Hydro-Québec d'avoir des projets qui ont le moins d'impacts sur l'environnement et qui soient socialement acceptables et qui soient rentables. Donc, l'environnement comme tel et le socio-politique ont, à toutes fins pratiques, le même poids.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2435 Donc, la conclusion serait que le côté socio-politique de la chose a été plus lourd que le côté environnemental.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 On vous laisse tirer votre conclusion. La réponse peut induire ça. On va avoir l'occasion d'y revenir au niveau du plan méthodologique, mais on vous laisse tirer votre propre conclusion, monsieur Brunet. La Commission va tirer la sienne, toute seule. Mais on peut enchaîner avec une autre question, monsieur Brunet.

2445 **M. CLAUDE BRUNET :**

Oui. Comme dit madame Monique Faubert, celle qui dirige la coalition contre la construction de la ligne Hertel - des Cantons, je la cite, elle dit: \*Parfois, les valeurs sont tellement heurtées qu'on ne peut pas baisser les bras.+

2450 - et elle dit -

\*Je me croyais informée. Quelle naïveté! Le citoyen ordinaire ne sait rien. On pense pour lui, on décide pour lui.+

2455 De toute façon, monsieur le président, est-ce qu'on peut nous assurer que le citoyen ordinaire a au moins autant de poids que le promoteur quant à l'évaluation du projet et à sa vision des impacts sur le milieu?

**LE PRÉSIDENT :**

2460 Par rapport au gouvernement, je ne peux pas répondre au nom du gouvernement. On  
est juste une étape dans le cadre du gouvernement. Ce qu'on peut vous assurer, c'est que dans  
le cadre d'un processus, ce dossier-là est maintenant, tel que l'a exprimé le représentant du  
ministère de l'Environnement, revenu dans la procédure d'évaluation et d'examen. Dans ce  
2465 cadre-là, le ministre recommande son point de vue au Conseil des ministres. C'est le Conseil  
des ministres qui va décider et le Conseil des ministres, c'est le même qui, en retournant le  
dossier dans la procédure, c'est le même qui, par son bras d'un BAPE, demande qu'il y ait des  
gens qui aillent écouter la population, qui analysent et qui fassent rapport sur cet élément-là.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2470 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2475 Puis vous aurez compris que parallèlement à ça, il y a un rapport d'analyse  
environnementale du ministère de l'Environnement qui...

**M. CLAUDE BRUNET :**

2480 Qui fait comme vous.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 Oui. Sur l'aboutissement de ça, il n'y a pas un président ni aucun commissaire sur une  
Commission qui peut vous affirmer ça, pour une raison bien simple, c'est qu'on fait des  
recommandations.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2490 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2495 Si on faisait des décisions, des propositions de décision, on pourrait vous dire: \*Bien,  
ça va être tranché.+ Ce qui n'est pas le cas.

**M. CLAUDE BRUNET :**

2500 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Brunet.

2505

Nous allons inviter maintenant monsieur Maurice Giroux. Bonsoir, monsieur Giroux!

**M. MAURICE GIROUX :**

2510

Monsieur le président, mesdames les commissaires, je représente la MRC des Laurentides à titre de préfet et, si vous me permettez, je voudrais juste faire un petit rappel de ce que monsieur Morin a mentionné tantôt concernant la MRC. La position que la MRC a prise au tout début, en 98, c'était tout simplement de participer avec Hydro-Québec sur le désastre qui s'était produit avec le verglas et nous avons vraiment travaillé très fort sur ce projet jusqu'au moment où les déboires ont commencé.

2515

Et pourquoi, maintenant, la MRC ne participe plus du tout au projet d'optimisation de la ligne? C'est tout simplement parce que la MRC considère que le projet n'est pas viable.

**LE PRÉSIDENT :**

2520

C'est l'information qu'on a eue tantôt.

**M. MAURICE GIROUX :**

2525

Voilà. Alors, dans mes questions, j'ai la littérature du comité Harvey et du rapport du BAPE sur le projet du poste de l'Outaouais. Elle nous apprend que le poste de l'interconnexion de l'Outaouais peut sécuriser la région de l'Outaouais et que la ligne actuelle Chénier - Vignan permet d'exporter environ 1 000 MW.

2530

Dans un tel contexte, comment peut-on justifier une dépense de 200 millions \$ et des impacts sur une aussi grande région? Ma première question.

**LE PRÉSIDENT :**

2535

On a eu la position d'Hydro-Québec tantôt, je ne sais pas si vous étiez dans la salle, mais la position d'Hydro-Québec par rapport particulièrement au poste Outaouais.

2540

Est-ce qu'il y aurait un complément d'information de la part d'Hydro-Québec entre la sécurisation de l'Outaouais par le bouclage et la position que vous avez exprimée quant au poste Outaouais, son rôle, du poste permanent? Monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

2545

Le poste permanent ou le poste temporaire ne peut pas sécuriser la région Outaouais, en ce sens que pour utiliser ce poste-là, il faut des délais de minimum 24 heures et de pouvoir isoler les deux réseaux, soit celui de l'Outaouais avec celui de l'Ontario, d'une part. Et, d'autre part, il faut que le réseau de l'Ontario, à ce moment-là, soit disponible.

2550

Donc, ce n'est pas une solution de sécurisation. Oui, il y a un élément de sécurité là-dedans, en ce sens qu'on peut aller chercher une source ailleurs mais on n'a pas de contrôle sur cette source-là et ça entraîne des interruptions parce qu'on ne peut pas rebrancher les réseaux de façon immédiate. Alors que, avec la ligne Grand-Brûlé - Vignan, si on perd la ligne Chénier - Vignan, les gens de l'Outaouais ne s'en apercevront même pas.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Giroux, si vous permettez, ma collègue aurait une question à poser à Hydro-Québec.

2560

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2565

C'est à propos du volet béquille du poste. Il y a quelque chose que j'ai de la misère à saisir, parce qu'il me semblait avoir compris qu'avec le poste convertisseur, puis le nouvel arrangement qui faisait partie des recommandations de la Commission du BAPE qui a étudié le projet du poste Outaouais, ce que j'avais compris, c'est que là, les deux réseaux étaient indépendants. Mais vous semblez indiquer que même le poste permanent, s'il est équipé pour que des réseaux puissent se voir, il va falloir qu'ils marchent ensemble, c'est-à-dire qu'on détache l'Outaouais du Québec pour le rattacher à l'Ontario. C'est un premier volet à ma question, c'est de comprendre le volet béquille.

2570

2575

Puis le deuxième, c'est on dit toujours qu'il faut que l'énergie soit disponible en Ontario. Mais le poste Hawthorne n'est pas loin de plusieurs postes importants dont le poste St. Lawrence, je pense, aux États-Unis. Donc, avec cette nouvelle déréglementation des marchés, si l'énergie n'est pas disponible en Ontario mais que la ligne l'est, elle pourrait venir d'aussi loin que la Californie sur -- je ne sais pas si, là, ma question, je l'ai mise trop compliquée. Mais la première, c'est le volet béquille, puis la deuxième, c'est qu'il faut que l'énergie soit disponible en Ontario, il me semble qu'elle pourrait venir de bien plus loin que ça.

2580 **M. JEAN RIVA :**

Globalement ou juste le dernier? Le dernier, c'est vrai. On va commencer par les éléments de réponse. Le poste permanent, en termes de poste convertisseur, permet de relier deux réseaux qui ne sont pas nécessairement synchrones. Donc, il n'y a aucune manoeuvre à faire.

2585  
Cependant, le poste permanent, en mode convertisseur, ne peut pas alimenter la région de l'Outaouais si la région de l'Outaouais est toute seule dessus parce qu'à ce moment-là, il n'y a pas de support de tension. Donc, on ne peut pas s'en servir comme poste convertisseur strictement pour la région de l'Outaouais. Monsieur Fortin pourra vous faire les scénarios pour la démonstration de ça tantôt.

2590  
Donc, on ne peut pas s'en servir comme convertisseur si jamais il y a un bris entre, mettons, le poste Chénier et le poste Outaouais. Comme convertisseur directement relié sur la région Outaouais, je n'ai pas de support de tension pour fonctionner en mode convertisseur.

2595  
Donc, je peux faire maintenant ce que je faisais avec le poste temporaire, c'est-à-dire, j'y fais un contournement mais, à ce moment-là, il faut que je synchronise mes deux réseaux. Et, il y a un certain temps pour faire ça. Il faut débrancher des charges et tout.

2600  
Maintenant, pour le volet Ontario, que ça vient des États-Unis et tout ça, il y a des goulots d'étranglement mais, oui, on peut aller chercher de l'énergie jusqu'aux États-Unis. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut que cette énergie-là soit disponible quand, nous, on en a besoin. Si on a un problème dans l'Outaouais, il y a peut-être des chances que ce même problème-là soit chez nos voisins à côté et il est fort probable qu'eux aient besoin de leur énergie déjà pour alimenter leur clientèle, et que pour cette situation particulière là qui toucherait l'Outaouais, elle ne serait pas disponible. Me suivez-vous?

2605  
Maintenant, je pense que si on vous faisait la présentation qu'on a de prête sur les différents scénarios d'alimentation et ce qui pourrait arriver, et les conséquences, et pourquoi on considère que ce n'est pas des solutions viables, on pourrait peut-être répondre à plusieurs des questions qui vont venir. Est-ce que vous êtes d'accord?

2610  
**LE PRÉSIDENT :**

2615  
C'est une présentation de combien de minutes à peu près?

**M. JEAN RIVA :**

2620  
Quinze à vingt minutes. C'est trop long?

**LE PRÉSIDENT :**

2625 Est-ce que c'est possible de raccourcir? Malgré l'intérêt qu'on a dans la salle, je pense que quinze minutes, c'est trop long. Mais une partie simplement.

**M. JEAN RIVA :**

2630 Bon, on peut vous faire juste le by-pass, comment fonctionne le by-pass, puis qu'est-ce qu'il faut faire? Cinq minutes? Cinq à dix?

**LE PRÉSIDENT :**

2635 On va reprendre ça à un autre moment, tout simplement, à ce moment-là.

**M. JEAN RIVA :**

Parfait, monsieur le président.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Giroux. Et sur le dernier élément, on aura compris que l'électricité, naturellement, maintenant, peut venir d'ailleurs que chez nos voisins d'Ontario. Elle peut transiter de l'extérieur de l'Ontario également.

2645

**M. JEAN RIVA :**

Voilà. Avec des \*si+. Si les lignes sont disponibles, oui, l'électricité peut transiter sur tous les réseaux électriques et s'interconnecter.

2650

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais c'est pour venir à la question de monsieur Giroux. Si ça marche dans un sens, ça peut marcher dans l'autre sens.

2655

**M. JEAN RIVA :**

Tout à fait.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.  
Monsieur Giroux.

2665 **M. MAURICE GIROUX :**

2670 Parce qu'au départ, ce poste-là était interrelié avec la ligne, au tout départ. On a scindé le projet en deux et on se retrouve maintenant avec un poste permanent qui nécessite une ligne pour pouvoir justement faire ce que monsieur Riva dit, il va pouvoir devenir en fonction de ce que le poste temporaire est actuellement. Et, en plus, de sécuriser une région qui n'en a pas besoin plus qu'il faut, là, si déjà le poste temporaire peut le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

2675 On passe à votre seconde question, monsieur Giroux.

**M. MAURICE GIROUX :**

2680 Parfait. J'ai une autre question dans le même sens mais je ne la poserai pas celle-là. Je vais plutôt aller, comment est-ce qu'on peut justifier un processus de consultation publique, incluant une demande d'avis de conformité à la MRC par le ministre, et en introduire, à la dernière minute, une modification qui a été déposée ce soir?

**LE PRÉSIDENT :**

2685 Vous faites référence à l'optimisation du secteur...

**M. MAURICE GIROUX :**

2690 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

2695 ... ici, tout proche.

**M. MAURICE GIROUX :**

Exactement.

2700 **LE PRÉSIDENT :**

2705 Je vais m'adresser à Hydro, s'il y a un complément d'information mais, dans un premier temps, au ministère de l'Environnement, pour savoir que dans la procédure que vous gérez, avant l'arrivée du BAPE, à partir de la directive et des modifications, des échanges que vous avez avec les promoteurs, quand ça arrête et, en l'occurrence, avec Hydro-Québec dans ce cas-là, c'est quand c'est arrêté. Monsieur Valiquette.

**M. LUC VALIQUETTE :**

2710 Si je comprends bien la question, quand est-ce que les échanges arrêtent entre le Ministère et... Alors, les échanges n'arrêtent pas. Donc, tout le long, tout le processus d'évaluation environnementale, c'est un processus pour concevoir un projet mais qui s'harmonise le mieux possible dans le milieu.

2715 Alors, il est normal, à mesure qu'il y a des consultations qui sont faites, soit par le promoteur auprès du public, comme ça a été le cas pour ce projet-ci, ou soit par une commission, comme ce soir, donc une enquête, qu'il y ait de l'information qui influence la conception des projets.

2720 Alors, le Ministère est toujours en lien, est observateur ou participant à ces événements-là. Le but du processus, donc - je reviens là-dessus - c'est de concevoir un projet qui s'harmonise le mieux possible avec l'environnement. Donc, d'étudier et de modifier, si c'est nécessaire.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Et en complément d'information, on a le volet ministère de l'Environnement, j'ajouterai qu'en ce qui concerne la Commission désignée par le BAPE, à partir du moment où on a rencontré le promoteur dans le cadre des rencontres préparatoires prévues par le règlement qu'on applique, il a été demandé au promoteur de cesser cette démarche de consultation, d'optimisation ou de recherche pour qu'on puisse arriver sur la place publique avec un projet, tel qu'il a été présenté ce soir par l'équipe de monsieur Riva.

2730 Monsieur Giroux?

2735 **M. MAURICE GIROUX :**

Merci bien.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2745 Nous allons prendre une brève pause et poursuivre immédiatement par la suite, en vous répétant tout de suite qu'à partir de maintenant, deux questions par participant pour faire le roulement.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

2750 (REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

2755 Un point d'information juste avant de continuer, pour tous ceux qui désirent que leur requête soit rendue publique avec leur nom, on a besoin de votre autorisation. Il y en a déjà une quarantaine qui l'ont fait. Les autres qui veulent que leur requête soit rendue publique avec vos noms, sans vos adresses, mais seulement vos noms, vous devez le signaler en fournissant à la Commission votre signature.

2760 **UN INTERVENANT :**

Est-ce qu'on peut le faire pour quelqu'un qui est déjà parti?

2765 **LE PRÉSIDENT :**

Non, on va prier cette personne-là de communiquer avec le personnel du Bureau. Merci.

2770 Nous enchaînons en invitant madame Danièle Hébert, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Hébert!

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

2775 Je voulais demander à Hydro-Québec, à vous, pardon, si c'est vrai que dans l'optique du développement du plein potentiel énergétique du Québec, le projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan existait déjà sur papier en 1997, quand ça n'avait rien à voir avec le verglas qui n'était pas encore arrivé.

**LE PRÉSIDENT :**

2780 Monsieur Riva, est-ce que le projet de la ligne était dans les cartons de planification d'Hydro-Québec?

**M. JEAN RIVA :**

2785 Non, monsieur le président.

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

2790 On m'a fourni des mauvais renseignements, alors.

**LE PRÉSIDENT :**

2795 Vous êtes catégorique? C'est une question de ma collègue, madame -- si ça vous fait rire, faites-en part à la Commission.

**M. JEAN RIVA :**

2800 C'est que mon collègue m'a dit de réaffirmer: oui, monsieur le président, je suis catégorique. Désolé, monsieur le président.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2805 Ma question a trait à un corridor de transport d'énergie dans la partie ouest du Québec. Si on avait le réseau haute tension 735 kV, une image, on verrait que, comme c'est expliqué souvent dans les documents d'Hydro-Québec, puis on le voit aussi sur le site Internet, le réseau est comme dans l'axe Baie James-Montréal, puis dans l'axe nord-ouest, avec Bersimis, Manic, Outardes, Chutes Churchill, vers Québec-Montréal. Mais du côté ouest du Québec, aujourd'hui au moment où on se parle, il n'y a pas de corridor de transport d'énergie en provenance des grands centres de production.

2815 Moi, il me semble avoir déjà vu dans la planification d'équipement d'Hydro-Québec, par les années passées, notamment quand il était question de projet de centrale hydroélectrique comme Grande Baleine ou Nottaway- Broadback- Rupert que, effectivement, on prévoyait acheminer une partie de cette énergie-là par un corridor d'énergie qui serait dans la portion ouest du Québec.

2820 Dans ce sens-là, je formulerais la même question que madame Hébert, sans que ce soit nécessairement la ligne Grand-Brûlé - Vignan, est-ce que, sur ses tables à dessin, Hydro-Québec a déjà, par le passé, considéré créer un nouveau corridor d'énergie dans la partie ouest du Québec.

**M. JEAN RIVA :**

2825 On peut même vous l'illustrer.

**LE PRÉSIDENT :**

2830 Très bien.

**M. JEAN RIVA :**

14e ligne. Vous permettez?

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2840 **M. JEAN RIVA :**

Merci.

**M. SERGE FORTIN :**

2845 Ce qu'on veut vous illustrer, le réseau de transport d'Hydro-Québec. Donc, ce qu'on illustre, ici, c'est l'ensemble du territoire québécois. Ce qu'on voit en vert, ce sont les lignes de transport à 735 000 volts, donc qui partent du complexe Churchill Falls, qui descendent vers les complexes Manic, Outardes, et qui rejoignent Québec et Montréal. Et, de l'autre côté, la centrale la rivière La Grande, avec les différentes centrales qui s'y retrouvent, et les lignes  
2850 vertes, encore une fois, qui descendent vers le sud de la province.

Donc, le réseau existant est comme ceci. Ce qu'on voit en orange, pour compléter ici, en bas, ce sont les points d'interconnexion en courant continu avec les réseaux voisins.

2855 Donc, votre question est de savoir, dans l'est, mais d'entrée de jeu dans l'est, le réseau est existant comme ceci, donc, il n'y a pas d'autre ligne prévue à court terme dans ce réseau-là.

Dans l'ouest, ce qu'il y avait de prévu avec la centrale sur la rivière Grande Baleine au nord, ici, il y avait un corridor de transport qui avait été développé, la 14e ligne de transport qui  
2860 partait de La Grande, qui passait ici par le complexe Nottaway-Broadback-Rupert et qui descendait vers l'Abitibi, qui descendait vers le coin de Mont Laurier et qui arrivait à un poste, ici, en Outaouais. Donc, au même site ou avoisinant la région de Buckingham. Et avec une ligne qui rejoignait le poste Chénier. Donc, c'était l'axe de transport pour la rivière Grande Baleine, à l'étude initialement. Qui avait été optimisée et changée, mais peu importe.

2865 Donc, à la question précise, est-ce qu'il y avait une ligne de prévue entre le poste du Grand-Brûlé et la région Outaouais, la réponse est non. Mais il y avait quand même un développement potentiel développé, étudié, que vous avez sûrement lu quelque part dans des rapports, 12, 13, 14e lignes de transport. Donc, ça apparaissait ici, effectivement, dans cet  
2870 axe-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Fortin.

2875

Madame Hébert, votre seconde et dernière question.

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

2880 Dans le choix du tracé, si je comprends bien, vous avez éliminé le corridor sud parce que vous avez rencontré là une trop forte résistance. Vous avez ensuite éliminé le tracé ABC parce que vous avez trouvé entre BC trop de résistance aussi. Je trouve que c'est bien, bien logique.

2885 Ensuite, nous autres, d'Huberdeau, on a été informé brutalement du tracé actuel qui fait AB, GC, le 15 juin, alors que le projet avait déjà été déposé au Ministère depuis le printemps. On n'avait donc pas consulté notre résistance ici.

2890 Des fois, on se demande si vous aviez présumé qu'en passant par Huberdeau, qui est considérée largement comme défavorisée par bien des gens, si ça passerait comme dans du beurre.

2895 Puis on se demande comment, si vous ne nous aviez pas consulté avant de déposer le projet, vous pouviez avoir le droit de présumer qu'ici, il n'y avait pas de résistance ou assez, moins, pour passer par ici.

**LE PRÉSIDENT :**

2900 Madame Hébert, si vous permettez, on pourrait pas la reprendre votre question, votre question demeure, mais peut-être demander à Hydro-Québec la partie consultation dans un secteur particulier, comment ça s'inscrit, non pas dans la prise de décision mais les choix de tracé proposé et retenu. De quelle façon.

**M. JEAN RIVA :**

2905 Bon, la démarche prévoit généralement une réduction successive du territoire. Donc, on part du plus grand vers le plus petit. Quand on arrive au niveau des citoyens, la méthode de consultation, c'est via des portes ouvertes et il y en a eu trois. À ces portes ouvertes-là, il y a de la publicité dans les journaux et, à ces portes ouvertes-là, sont conviés tous les propriétaires et  
2910 les riverains de la ligne que s'apprête à recommander Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 À quel moment cette information-là circule?

**M. JEAN RIVA :**

2920 Vers la fin du processus, si on revient à un processus de réduction successive du territoire, donc, on commence par gérer si on traverse des MRC, donc, au niveau des MRC; ensuite, ça s'en va au niveau des municipalités; puis ensuite, ça s'en va au niveau des propriétaires et riverains. Donc, les propriétaires et riverains sont consultés en dernier.

**Mme DANIELLE HÉBERT :**

2925 Après que le projet soit déposé.

**M. JEAN RIVA :**

2930 Non. Avant que le projet soit...

**LE PRÉSIDENT :**

2935 Monsieur Riva? Moi aussi, je comprenais que c'était après mais, allez-y donc.

**M. JEAN RIVA :**

2940 Non. Avant que le projet soit déposé mais après qu'on ait -- avant que le projet soit déposé mais après qu'on ait un tracé retenu. C'est-à-dire qu'une fois qu'on a un tracé retenu -- tant qu'on n'a pas un tracé retenu, on ne peut pas identifier les gens chez qui on le passe. Donc, une fois qu'on a un tracé retenu, effectivement, on fait des portes ouvertes pour informer les gens et, à ce moment-là, les gens qui viennent prendre connaissance, ils peuvent demander, à ce moment-là, des rencontres particulières avec Hydro-Québec, qu'on accorde tout le temps. Mais c'est avant le dépôt.

2945

**LE PRÉSIDENT :**

2950 Parmi les gens que vous consultez, est-ce que vous incluez, j'imagine, de façon automatique les MRC?

**M. JEAN RIVA :**

Les MRC sont généralement consultées en amont du processus, monsieur le président.

2955 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous faites la même démarche avec les municipalités concernées par les tracés?

2960 **M. JEAN RIVA :**

La majeure partie des situations où on consulte les MRC, les MRC en profitent pour inviter les municipalités systématiquement à une rencontre d'information.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

2970 Dans le cas précis du dossier auquel réfère madame Hébert, on a entendu tantôt un élément d'énoncé de la part du représentant administratif de la MRC. Est-ce qu'à cette étape-là - donc, c'est l'étape qui est avant l'optimisation du tracé dans ce secteur actuel - est-ce que vous avez eu des informations de la MRC, lorsque conviée? On va aller auprès de la MRC par la suite.

**M. JEAN RIVA :**

2975 Madame LeBel va répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2980

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

2985 Les MRC faisaient partie de ce qu'on appelait les tables des partenaires et on rencontrait tous ces organismes-là, MRC, UPA, tout ça, à des étapes bien précises de notre démarche. On les a rencontrés au moment de l'élaboration de la zone d'étude. On les a rencontrés pour leur présenter les variantes de tracé. Ensuite, on les a rencontrés lorsqu'il y a eu un tracé retenu mais, à partir de ce moment-là, la MRC des Laurentides n'a plus voulu rencontrer Hydro-Québec et les relations, les rencontres ont cessé, à ce moment-là.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

2995 Vous confirmez l'énoncé de monsieur Morin tantôt avec le préfet également qui allait dans le même sens. Comment comprendre ou quelle lecture vous faites ou êtes-vous en mesure de faire une lecture des contraintes, si vous n'avez pas de réponse technique sur les contraintes de la part d'une MRC? Pour conditionner votre choix de tracé.

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

3000 Le projet avait quand même débuté en 98 et on avait, à ce moment-là, compte tenu des  
3005 échéanciers qui étaient très serrés, établi des comités techniques avec les différentes MRC,  
question de valider justement les inventaires qu'on réalisait, les variantes de tracé qu'on faisait et  
le tracé retenu. Donc, on avait déjà amplement négocié ou discuté avec la MRC des  
Laurentides qui nous avait présenté son point de vue sur les tracés ou le tracé qui était sur la  
table.

Et ce qu'on a pris en considération en 2000, c'est les discussions qu'on avait déjà eues  
avec la MRC des Laurentides depuis 98, étant donné qu'on s'est quand même parlé jusqu'au  
début de 2000. Et on a aussi pris en considération les recommandations qui nous avaient été  
faites dans le rapport Harvey.

3010 Et on a pris aussi en considération le fait que le ministère de l'Environnement avait  
autorisé deux portions du tracé et nous avait demandé de regarder de façon beaucoup plus  
précise ce qui pouvait se passer entre le point B et le point C, de telle sorte qu'on nous  
demandait de trouver une solution dans ce secteur-là. On a mis toutes ces considérations-là.  
3015 On a tenu compte de toutes ces considérations-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3020 Si je comprends bien, à partir d'informations antérieures. Là, je reprends votre  
question: qu'est-ce qui arrive à partir du moment où il y a une optimisation où, donc, pour  
changer les termes pour qu'on se comprenne, nous, il y a des déviations du tracé initial, pour  
reprendre votre vocabulaire, mais quand vous optimisez pour déplacer, c'est le cas mettons ici  
entre le lac à la Loutre et le lac Maillé, vous vous basez sur quelle information?

3025 Ce que j'arrive mal à comprendre, c'est quelle information vous pouvez retenir d'un  
organisme MRC qui vous en a fourni auparavant, un an et demi, deux ans avant, quand vous  
faites une optimisation? Comment vous faites ça? Est-ce que c'est purement à partir d'analyses  
techniques, puisque la fonction, telle qu'a décrit tantôt monsieur Riva sur le socio-politique, le  
message, c'est absence de collaboration. Comment vous faites? Vous présumez de ce qui se  
3030 passe ou si vous y allez sur le plan technique? Comment est faite l'optimisation?

**M. JEAN RIVA :**

3035 À défaut de toute information, le tracé retenu va avec les informations qu'on a lorsqu'on  
fait le tracé retenu. Pour les optimisations, les optimisations originent généralement du milieu.  
Donc, suite aux portes ouvertes, il y a des gens qui nous ont contactés, on est allé rencontrer  
ces gens-là et on a regardé les optimisations qui pouvaient être apportées.

3040 Dans le cas d'Huberdeau, en plus, je pense que - madame LeBel pourra me corriger -  
mais le ministère de l'Environnement, aussi, nous avait demandé de faire une optimisation dans  
le coin du lac à la Loutre.

**LE PRÉSIDENT :**

3045 On va y revenir mais c'est qui les organismes qui vous ont demandé ça, si on prend pour acquis déjà que ce n'est pas la MRC des Laurentides qui a participé? Est-ce que ce sont des citoyens, des municipalités?

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

3050 Ce sont des citoyens, à la suite des journées portes ouvertes qu'on avait faites en février, on avait reçu, on avait eu des demandes des résidants de regarder certains points qu'ils considéraient insatisfaisants. Ils nous avaient demandé de regarder d'autres façons de passer dans certains secteurs et une bonne partie des optimisations qu'on a présentées ce soir sont  
3055 issues des rencontres du mois de février.

**LE PRÉSIDENT :**

3060 Mais ça veut dire qu'il pourrait y avoir d'autres représentations. On a arrêté ça dans le cadre de l'audience pour trancher sur un projet défini. Mais ce processus-là étant en continu, de sorte qu'il y aurait d'autres demandes, ça pourrait être le cas où il y aurait optimisation?

Ma sous-question, c'est quand est-ce que ça arrête?

3065 **M. JEAN RIVA :**

C'est une bonne question. Tant et aussi longtemps qu'on a de la marge de manoeuvre.

**LE PRÉSIDENT :**

3070 J'espère qu'il y en avait d'autres, aussi. Je vous taquine, monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

3075 J'ai couru après. Quand les échéanciers commencent à nous serrer. Mais généralement, même après l'obtention des décrets, du cas par cas chez les propriétaires, il y a encore des optimisations. Évidemment, rendu à cette échelle-là, c'est de pouvoir glisser un pylône sur son axe, sur l'axe de la ligne et non pas de le déplacer latéralement.

3080 Donc, en principe, le processus n'arrête jamais. Une optimisation sur le tracé, tant qu'on n'est pas contraint dans le temps, peut toujours être apportée.

**LE PRÉSIDENT :**

3085 Mais là, pour le niveau de discussion actuel, on comprendra que c'est juste pour ne pas  
qu'on s'égare avec \*optimisation+, on comprend que du cas par cas, par pylône, comme  
quelqu'un l'a déjà demandé au début de la soirée, ça, oui. Mais là, on parle d'optimisation,  
pour prendre votre vocabulaire, avec des changements de tracé. Ce n'est pas un pylône. On  
3090 passe de 400 mètres, si je reprends votre étude, au nord du lac à la Loutre, on le déplace à  
quelques kilomètres plus loin, tel que décrit par madame LeBel. On parle de tracé là.

**M. JEAN RIVA :**

3095 Je pense que je vais répéter. C'est tant qu'on n'est pas contraint par l'échéancier. Parce  
que, effectivement, si on apporte une optimisation subséquente, il peut y en avoir  
subséquentes à la présente audience, il peut même y en avoir des optimisations qui vont nous  
être demandées par le ministère de l'Environnement après le dépôt de votre recommandation.  
Mais toute optimisation subséquente doit être soumise au ministère de l'Environnement. Donc,  
il y a des délais chez Hydro-Québec et des délais là. Donc, à un moment donné, il faut qu'on  
3100 arrête en fonction des dates de mise en service qui nous sont permises.

**LE PRÉSIDENT :**

3105 Très bien. Madame Hébert, si vous permettez, on va aller du côté du ministère de  
l'Environnement et de la MRC, par la suite. Monsieur Valiquette, vous vouliez intervenir?

**M. LUC VALIQUETTE :**

3110 Monsieur le président, c'était juste pour dire, je faisais référence à ce que le  
représentant d'Hydro-Québec disait concernant ce qu'on avait demandé. Alors, le 13 juin, lors  
de notre rapport de questions et commentaires pour compléter l'étude d'impact, un rapport qui  
est normal dans la procédure d'évaluation des impacts, on pose des questions au promoteur  
pour bonifier, disons, l'étude d'impact pour obtenir des réponses, et effectivement, il y en a eu  
une question qui touchait le secteur du lac à la Loutre, qui touchait la zone d'étude.

3115 C'est que dans sa méthodologie, Hydro-Québec délimite des corridors d'étude dans  
lesquels ils vont mettre des tracés, qui évitent les zones sensibles. Mais il arrive qu'en bordure  
de ce corridor, si le tracé est justement en bordure d'un corridor, qu'on soit près d'une zone  
sensible et c'était le cas du lac à la Loutre.

3120 Alors, suite aux portes ouvertes auxquelles une représentante du Ministère assistait, on  
a donc posé les questions, à l'effet soit d'atténuer les impacts dans ce secteur-là ou de les éviter  
par optimisation de tracé.

3125 **Mme DANIELÈLE HÉBERT :**

Le 13 juin?

**M. LUC VALIQUETTE :**

3130

Oui, c'était le 13 juin.

**LE PRÉSIDENT :**

3135

Merci, monsieur Valiquette.

3140

Juste avant, on a dit qu'on irait du côté de la MRC. Monsieur Morin, sur le plan administratif - et, là, je vous le dis, on a compris votre message de tantôt, ce n'est pas celui-là qu'on veut avoir, on veut avoir votre chapeau de personne-ressource, de représentant de la MRC - compte tenu de ce qu'on a entendu, pourriez-vous nous indiquer s'il y a des contraintes dans votre schéma d'aménagement d'orientation, d'orientation aux tracés proposés, retenus, optimisés?

**M. RICHARD MORIN :**

3145

3150

Moi, je pourrais vous dire, monsieur le président, qu'on n'a jamais eu l'occasion de se prononcer au cours des divers travaux avec Hydro-Québec par rapport au schéma d'aménagement, parce qu'on était en processus de révision. Et le schéma révisé de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 29 juin de l'an 2000. Donc, ce n'était pas nécessairement un document de planification. On avait le schéma d'aménagement actuel mais c'était, comme la majorité des schémas au Québec, c'était des documents très vagues au niveau de la planification.

3155

3160

Puis donc contrairement, si on veut, à la MRC de Papineau qui avait son schéma en vigueur depuis au moins quelques années, c'est un des premiers schémas révisés qui est entré en vigueur au Québec, ce qu'on a constaté, c'est que souvent - je vous dis uniquement au niveau technique et administratif - c'est que Hydro-Québec nous mentionnait souvent que: \*Écoutez, c'est à cause du schéma d'aménagement révisé de Papineau qui est entré en vigueur. Bien, là, on ne peut pas passer là. On peut passer là+ etc. Puis souvent, ça a servi de base à l'argumentation.

3165

Donc, nous, on ne pouvait pas réellement utiliser l'outil du schéma révisé comme document pour planifier, puis ça ne sert pas nécessairement à ça non plus, mais en tout cas pour amener des arguments. Ça fait que nous, on a travaillé beaucoup jusqu'à l'époque du Comité Harvey, on a travaillé beaucoup sur des éléments que j'appellerais techniques.

3170

De l'autre côté, au niveau de la MRC de Papineau, bon, eux autres, ils se sont servis de leur schéma révisé qui est entré en vigueur. Et il y avait également, à un moment donné, la MRC a émis une injonction en relation avec le Comité Harvey. Ça fait que le rapport de forces n'était pas le même.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, on peut le comprendre. Je vais vous ramener...

3175

**M. RICHARD MORIN :**

C'est pour ça que je vous dis, c'est qu'à un moment donné...

3180

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Morin? Monsieur Morin, ça va. On vous a compris.

**M. RICHARD MORIN :**

3185

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3190

Maintenant, eu égard au schéma d'aménagement, deux questions.

**M. RICHARD MORIN :**

Oui.

3195

**LE PRÉSIDENT :**

La première, vous nous dites qu'il a été adopté depuis le 29 juin 2000.

3200

**M. RICHARD MORIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3205

Le schéma révisé d'aménagement.

**M. RICHARD MORIN :**

3210

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il a reçu l'assentiment et l'approbation de la ministre des Affaires municipales?

3215

**M. RICHARD MORIN :**

Oui. Oui, parce qu'il entre en vigueur après l'approbation de la ministre des Affaires municipales.

3220

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes en mesure de déposer la lettre d'approbation de la ministre des Affaires municipales?

3225

**M. RICHARD MORIN :**

De déposer?

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. RICHARD MORIN :**

3235

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3240

C'est très bien. On va l'attendre.

**M. RICHARD MORIN :**

Oui, oui, oui.

3245

**LE PRÉSIDENT :**

Puis la ministre des Affaires municipales dans sa lettre d'approbation, elle indique quelle date comme entrée en vigueur?

3250

**M. RICHARD MORIN :**

Bien, c'est à la date de transmission. C'est le 29 juin de l'an 2000. À partir de la date de signification qu'on appelle, à ce moment-là le schéma révisé entre en vigueur. C'est-à-dire, le 29 juin de l'an 2000.

3255

**LE PRÉSIDENT :**

3260 La Commission s'attend à ce que vous la déposiez demain, si possible, pour en prendre connaissance, l'approbation par la ministre des Affaires municipales de votre schéma révisé.

**M. RICHARD MORIN :**

3265 Oui. Il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Compte tenu du geste, c'est un geste d'importance, comme schéma.

3270 **M. RICHARD MORIN :**

C'est ça. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3275

Maintenant, sur le plan plus technique toujours mais sur le plan des contraintes, eu égard au projet, est-ce que vous êtes en train -- il y a un avis quelque part qui va vous être demandé, que vous vouliez collaborer ou non, indépendamment de votre collaboration avec Hydro-Québec, est-ce que vous êtes dans une étape d'examen de conformité du projet présenté par Hydro dans le cadre de votre schéma d'aménagement révisé, approuvé, en vigueur.

3280

**M. RICHARD MORIN :**

3285 Bien, c'est ça. On a reçu une demande d'avis du ministère des Ressources naturelles, un avis d'intervention en fonction des articles 150 et suivants. Et, à ce moment-là, nous, on doit se prononcer sur la conformité au schéma. Donc, on a reçu cette demande-là d'avis dans le courant de la première ou deuxième semaine de septembre et, bon, suite à ça, on a reçu la semaine passée une modification importante par rapport au tracé. Donc, c'est ça. Présentement, le dossier est en analyse à la MRC. On a un délai à respecter au niveau de la réponse à donner sur la conformité ou la non-conformité de l'avant-projet ou du projet.

3290

Et, moi, je peux vous dire qu'il y a un volet technique au niveau de l'analyse mais une conformité, quand même, est un acte politique parce que c'est le conseil d'une MRC qui donne l'avis final quant à la conformité ou la non-conformité d'un projet versus ses objectifs.

3295

**LE PRÉSIDENT :**

3300 Oui, effectivement, mais sur le plan technique, est-ce que vous êtes en mesure d'identifier des contraintes puisque vous êtes en examen actuel, quoique le délai, vous dites, est assez rapproché. Puis votre réponse, ça correspond à quoi, ça, par rapport à cette Commission.

**M. RICHARD MORIN :**

3305 Bien, ça dépend, si on calcule à partir de la réception de la demande d'avis  
d'intervention, la demande d'avis d'intervention qu'on a reçue en début septembre, bien, là, il y  
a 120 jours qui courent. Si, par contre, c'est comme je vous dis, on a reçu un document  
d'accompagnement, on l'a reçu le 5 octobre, on l'a reçu la semaine passée qui, quand même,  
3310 est significatif pour notre territoire, bien là, au lieu de fin novembre, ça nous met en janvier. Ça  
fait que ça dépend de la date.

**LE PRÉSIDENT :**

3315 Monsieur Morin, êtes-vous en mesure d'indiquer à la Commission si, dans votre  
schéma actuel, celui qui est révisé, il y a des contraintes d'orientation d'affectation du territoire...

**M. RICHARD MORIN :**

3320 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

... par rapport au projet.

3325 **M. RICHARD MORIN :**

3330 Je ne suis pas en mesure de... on est en processus d'analyse présentement. Il y a des  
éléments d'intérêt. Je pourrais vous signaler qu'il y a des éléments d'intérêt significatifs qui  
seraient touchés par le projet, comme il y a des corridors touristiques qui sont indiqués, comme  
le chemin de Vendée et les réseaux récréatifs, comme le corridor aérobique, qui sont traversés  
par le projet de ligne. C'est des éléments, notamment.

3335 Puis il y a certaines aires d'affectation, je pourrais peut-être vous les présenter plus en  
détail demain, où les usages lourds ne sont pas considérés comme compatibles. Ce n'est pas  
nécessairement automatiquement des infrastructures à caractère d'utilités publiques mais il y a  
des zones qui sont plus sensibles que d'autres.

**LE PRÉSIDENT :**

3340 Est-ce que c'est possible - je vous repose la question autrement - est-ce que c'est  
possible de déposer les parties pertinentes du schéma d'aménagement?

**M. RICHARD MORIN :**

3345 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

À la Commission.

3350

**M. RICHARD MORIN :**

Les parties pertinentes, oui.

3355

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

J'avais une question de ma collègue, madame Chauvin.

3360

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je voudrais vérifier si j'ai bien compris la question de madame Hébert parce que, moi aussi, je suis un peu mêlée dans le projet évolutif qu'est-ce qui a été déposé, à quelle date. Mais dans la question de madame Hébert, ce que j'ai compris, c'est que le dépôt officiel du rapport de l'étude d'impact d'Hydro-Québec s'est fait en mars, puis en février, il y avait eu une porte ouverte qui a amené des modifications, mais je ne sais pas si c'est des modifications qui ont été déposées dans l'étude de mars ou si c'est plutôt dans le rapport de juin.

3365

3370

Puis la question de madame Hébert, c'était, nous, comme citoyens, étant donné qu'on est à la fin du processus de réduction, comment est-ce qu'on fait pour réagir si on ne le sait même pas que c'est changé, parce que l'étude officielle, ce n'est pas ça qu'elle présentait comme variante.

3375

Et puis donc, ça amène la question suivante, c'est que dans le processus d'optimisation, quand on est rendu à l'optimisation de certains segments de tracé, comment est-ce que les propriétaires des lots touchés sont informés? Parce qu'on est rendu au bout de la ligne. Comment est-ce que les propriétaires qui étaient sur l'ancien tracé sont informés du changement, puis les nouveaux?

3380

**M. JEAN RIVA :**

Si on se replace dans le temps, les portes ouvertes, c'était en février. Donc, c'était avant le dépôt du rapport. Suite aux portes ouvertes, il y a effectivement eu des demandes d'optimisation. Les rencontres et les optimisations ont été apportées après le dépôt du rapport qui s'est fait en mars. Et ce qui a amené des rapports complémentaires.

3385

Maintenant, les rapports complémentaires, on peut toujours réagir aux optimisations qui ont été apportées là-dessus et ces rapports-là ont été transmis à tous les concernés.

3390

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3395 Quand vous dites les concernés, dans le volet réductionniste MRC-municipalités-propriétaires, à cette étape-là, les gens concernés sont les propriétaires des lots touchés ou ce sont les MRC, les municipalités?

**M. JEAN RIVA :**

3400 Au 15 juin, les propriétaires concernés par le tracé retenu et par les variantes avaient été rencontrés. Donc, ils avaient une indication sur ce qui était retenu par Hydro-Québec.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

3405 Je veux comprendre dans la même logique de procédure d'information ou de sensibilisation aux personnes qui sont concernées ou qui ne le sont plus. Dans la dernière optimisation présentée, pour ce qui est de ce soir, du début des audiences, par exemple les gens qui demeurent près du lac Maillé, qui est la dernière proposition d'optimisation en regard du lac à la Loutre, est-ce qu'ils ont été informés, est-ce qu'ils ont été consultés ou, par exemple, est-ce qu'ils savent que, maintenant, ils sont touchés par une optimisation?

3410

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

Est-ce que je peux répondre, moi? Ils ont été informés le 15 juin.

3415

**LE PRÉSIDENT :**

Mais, le 15 juin, il n'y avait pas le résultat de l'optimisation.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

3420

La dernière.

**M. JEAN RIVA :**

3425

Oui, le 15 juin, les gens du lac Maillé comme ceux du lac à la Loutre avaient été convoqués pour leur présenter tracé et variantes.

**LE PRÉSIDENT :**

3430

Et le résultat, le rapport que vous avez déposé sur l'optimisation a été acheminé avec chaque personne concernée, comme vous l'avez dit tantôt. C'est bien ça?

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

3435 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3440 Chaque personne concernée, c'est les lots visés?

**M. JEAN RIVA :**

Les lots touchés, on leur a tous transmis le rapport.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que vous avez eu des réponses de certaines de ces personnes-là qui ont été impactées et qui auraient répondu à Hydro-Québec?

3450 **M. JEAN RIVA :**

Ça a été envoyé la semaine passée, monsieur le président.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3460 **Mme DANIÈLE HÉBERT :**

Voilà!

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3465 Oui, parce que la liste des nouveaux lots touchés par la nouvelle variante, elle vient d'être remise à la Commission. Donc, il ne lui était pas possible de communiquer par correspondance, par la poste, avec tous ces gens-là jusqu'à tout récemment. Si je comprends bien?

3470 **M. JEAN RIVA :**

Oui, oui. Pour répondre à votre demande, vous nous aviez demandé d'isoler la partie mais, effectivement, nous, on avait ça sur nos fichiers.

3475 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

3480 Juste pour bien préciser, vous parlez des gens qui sont informés, c'est les gens dont les lots sont touchés. Mais est-ce que vous informez aussi les gens qui ne sont peut-être pas touchés en termes de propriété, de lot, mais pour qui il y aura un impact, que ce soit visuel ou autre?

**M. JEAN RIVA :**

Non.

3485 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci.

3490 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3495 Une petite précision. Vous avez parlé, peut-être dans votre allocution d'ouverture, du fait qu'au niveau des variantes de tracé, les propriétaires de lots touchés et les riverains étaient informés. J'avais cru comprendre dans votre terminologie que les riverains, ça comprenait ceux qui n'étaient pas propriétaires du terrain, de l'emprise, mais qui étaient dans le voisinage de la ligne.

**M. JEAN RIVA :**

3500 Qui étaient sur les lots qui jouxtent les lots qui étaient touchés. La portée du riverain, je  
peux...

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

3505 Comme au lac Maillé, non.

**M. JEAN RIVA :**

3510 Aux portes ouvertes, ce qu'on m'informe, c'est qu'avaient été convoqués les  
propriétaires qui sont touchés par l'emprise et ceux qui étaient à moins de 100 mètres.

**LE PRÉSIDENT :**

3515 Madame Hébert.

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

3520 Je voulais savoir, le 15 février, combien vous aviez invité de personnes? Est-ce que  
vous le savez?

**LE PRÉSIDENT :**

Combien ont été...

3525 **Mme DANIÈLE HÉBERT :**

3530 Quand ils ont annoncé la première ligne, ici, combien de propriétaires, le 15 février,  
avaient été invités? Parce que comme c'est une région, ici, où est-ce qu'on voit les pylônes de  
loin, que ça pollue le lac que 1 000 personnes boivent, je pense que ça...

**LE PRÉSIDENT :**

3535 Est-ce que vous avez l'information sur le nombre de personnes invitées?

**M. JEAN RIVA :**

On est en mesure de vous procurer ce chiffre-là mais on ne l'a pas avec nous autres, ici.

**LE PRÉSIDENT :**

3540

Très bien. On va l'attendre. Merci, madame Hébert.

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

3545 J'avais juste une petite dernière chose que je ne suis pas sûre d'avoir compris. Si le 13 juin, le ministère de l'Environnement a demandé à Hydro-Québec de refaire ses devoirs, ce qu'ils nous ont présenté le 15 juin, ça a été inventé entre le 13 et le 15? Est-ce que c'est ce que je dois comprendre?

3550 **LE PRÉSIDENT :**

On va revenir tout d'abord avec monsieur Valiquette. Quant aux dates, je me demande s'il y a une différence entre les dates ou si ça ne correspond pas tout simplement à un événement, les rencontres portes ouvertes, tout simplement. Monsieur Valiquette, voulez-vous  
3555 préciser?

**M. LUC VALIQUETTE :**

Oui. Alors, pour question de dates, dépôt de l'étude d'impact reçu au ministère de  
3560 l'Environnement: 24 mars 2000. On a transmis, je dirai officiellement, des questions à Hydro-Québec le 13 juin 2000. Il faudrait que je fasse une recherche. Je sais qu'on les a transmises auparavant au chargé de projet d'Hydro-Québec, du type deux à trois semaines. Je n'ai pas la date précise.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

De façon informelle, à ce moment-là. C'est ça que vous voulez dire?

**M. LUC VALIQUETTE :**

3570 De façon informelle. Mais de façon formelle, c'était le 13 juin. Et on a reçu réception des réponses d'Hydro-Québec le 22 juin au ministère de l'Environnement. Alors, le 13 juin, c'est un document, ils travaillaient dessus depuis déjà un bout de temps.

3575 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Merci, madame.

3580

**Mme DANIÈLE HÉBERT :**

Je vous remercie.

3585 **LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant monsieur Robert Boissonnault. Est-ce que monsieur Boissonnault est ici? Une fois, deux fois, trois fois.

Nous invitons maintenant, monsieur Gilles Paquette, qui était ici tantôt. Il est parti.

3590

Monsieur Jacques Ruelland. Nous vous écoutons pour la première de vos deux questions.

**M. JACQUES RUELLAND :**

3595

Oui. Est-ce que je peux attendre une réponse précise sur ma question précédente qui portait sur les trois conditions de réalisation des projets. On va faire ça demain ou quoi? Rentabilité, minimisation des impacts, acceptation sociale par le milieu. On a réglé la question de la rentabilité. Les deux autres volets, ça va venir plus tard?

3600

**LE PRÉSIDENT :**

On peut en aborder un tout de suite. Est-ce que vous êtes en mesure de faire une démonstration sur les deux premiers volets de la procédure? Est-ce que je pourrais dire la procédure régulière d'examen ou d'évaluation des projets? Est-ce que je me trompe en disant ça, monsieur Riva?

3605

**M. JEAN RIVA :**

Non, vous ne vous trompez pas en parlant de la procédure régulière. Et ça tient en compte, effectivement, l'acceptabilité du projet par le milieu et la minimisation des impacts.

3610

**M. JACQUES RUELLAND :**

Ma question, c'était de savoir, est-ce que le projet - question précédente - est-ce que le projet répond, satisfait à ces deux autres conditions-là? Est-ce qu'il a l'appui du milieu? Est-ce que Hydro peut nous faire la démonstration qu'il a l'appui du milieu et qu'il minimise les impacts.

3615

3620

**LE PRÉSIDENT :**

3625 Sur l'appui du milieu, ça a été abordé par Hydro. Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter sur la question des consensus ou l'absence de consensus et des choix que vous avez indiqués tantôt?

**M. JEAN RIVA :**

3630 Le concept du projet est accepté comme tel, même s'il y a encore des opposants. Ça, on s'en rend bien compte. Et le tracé du projet est accepté sur 80 % de son parcours. Quand on parle d'acceptabilité du projet, on ne veut pas nécessairement dire que tout le monde est absolument d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

3635 Ce que vous apportez, c'est la notion de consensus versus unanimité?

**M. JEAN RIVA :**

3640 On ne parle même pas de consensus ou d'unanimité. On parle de recevabilité dans le milieu et dans tous les milieux traversés et, en plus, des utilisateurs, bien, des bénéficiaires de ces équipements.

**LE PRÉSIDENT :**

3645 Donc, quand vous dites que c'est 80 % du tracé, on comprend que la portion nord-est, la portion du secteur ici, ça fait partie du 20 % qui est problématique, en termes d'acceptabilité ou de ce que vous dites, la recevabilité du projet.

3650 **M. JEAN RIVA :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3655 On veut que ce soit clair, tout simplement. Et sous le second volet au niveau de la réduction ou de minimiser les impacts?

**M. JACQUES RUELLAND :**

3660 Le projet minimise dans sa forme actuelle, minimise, selon le promoteur, les impacts et répond à son troisième critère.

**LE PRÉSIDENT :**

3665

Monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

3670

Oui, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3675

Et de quelle façon vous l'avez évalué, si on revient à ce que vous nous disiez antérieurement, entre cet aspect-là et l'aspect des consensus? Je reviens sur les consensus, là. Mais la minimisation des impacts, vous avez procédé de quelle façon?

**M. JEAN RIVA :**

3680

Les quatre variantes qui ont été déposées par Hydro-Québec sont les quatre variantes qui sont, sur le plan d'Hydro-Québec, acceptables. Dans les quatre variantes, on a élaboré le tracé de moindre impact pour la variante donnée, et les quatre variantes, comme je l'ai dit, sont acceptables pour Hydro-Québec. Celle qui nous semble avoir le plus de chance d'être acceptée socialement, c'est, effectivement, la variante 2.

3685

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3690

J'aurais peut-être juste une ou deux questions sur l'aspect méthodologique pour établir la variante de moindre impact.

3695

Il y a une première question d'ordre bien général. Il me semblait que dans la méthodologie ligne et poste d'Hydro-Québec, on commençait par analyser certaines variantes de corridor. Puis là, évidemment, vous parliez d'une approche, je ne sais pas si vous avez dit \*réductionniste+ tout à l'heure mais, en tout cas, où on y va en entonnoir du plus petit, donc la comparaison sur le plan du corridor de moindre impact, on est dans les grands éléments ou les grandes contraintes.

3700

Ça, je n'ai pas vu ça dans l'étude d'impact, une analyse au niveau des corridors, où les contraintes et les critères seraient bien différents de ceux au niveau du tracé. Je ne demande pas nécessairement une réponse à ça, ce soir, mais peut-être demain.

3705

La deuxième question, ce serait un petit peu plus spécifique au niveau des tracés, parce que quand on passe à travers l'étude d'impact, on se rend compte que Hydro-Québec a identifié beaucoup d'éléments du milieu bâti, du milieu naturel. En tout cas, la liste, les tableaux sont longs, ils font trois pages. Quand on compare les variantes, les tronçons différents, donc excluant les bouts de la ligne proposée par Hydro-Québec. Mais on se rend compte finalement qu'il y a un paquet de petites étoiles là-dedans, puis qu'il y a certains

éléments touchés par les variantes qui sont considérés dans la comparaison et d'autres qui ne le sont pas.

3710

Alors, finalement, d'un tableau de trois, quatre pages, où est-ce qu'on a considéré les pentes, le givre, vraiment tous les éléments, je ne voudrais pas les énumérer, on se retrouve avec seulement que, comme les éléments discriminants d'une variante de tracé à l'autre - c'est-à-dire, c'est de la façon que je l'interprète - comptabilisés dans la comparaison, on retient

3715

seulement que les bâtiments déplacés, les chalets à déplacer, les sols agricoles de potentiel A, B, C, les traversées de cours d'eau, les traversées de route et les décharges contrôlées ou désaffectées.

Dans le fond, on avait l'impression de partir avec une montagne d'éléments puis de critères, puis on a l'impression - puis je ne sais pas si je me trompe - qu'à la comparaison des variantes de tracé, on en a retenu que seulement quelques-uns. C'est peut-être plus à cette question-là que j'aimerais avoir un préambule de réponse, ce soir.

3720

**M. JEAN RIVA :**

3725

Je peux adresser le premier volet de votre question. On parle de réductions successives du territoire. Dans le cadre du présent projet qui s'inscrit dans la suite au verglas, il n'y a, effectivement, pas eu d'étude de corridor. Cependant, dans la directive qui nous a été émise par le ministère de l'Environnement quand on a déposé notre demande de projet, il ne nous a pas été demandé, non plus, d'en développer, mais de développer plusieurs variantes à l'intérieur de la zone qui, déjà, avait été utilisée depuis 1998, laquelle zone a quand même été élargie. Est-ce que ça répond au premier volet?

3730

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3735

Oui, ça répond.

**M. JEAN RIVA :**

3740

Pour le deuxième volet, madame LeBel va répondre.

**Mme CONSTANCE LeBEL :**

Si je comprends bien à quel tableau vous faites référence, les astérisques ou les étoiles à côté de certains éléments signifient effectivement que l'élément n'a pas été pris en compte mais parce que l'élément est déjà pris en compte ou inclus dans un autre élément qui, lui, est pris en compte dans la comptabilité des différents éléments.

3745

On ne peut pas compter un élément ou un espace deux fois. On le compte une fois et on le compte dans sa partie la plus -- soit de résistance plus forte ou de plus grand impact.

3750

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ruelland, votre seconde question.

3755

**M. JACQUES RUELLAND :**

Bien, je pensais que c'était ma question précédente à laquelle on me fournissait les réponses. De toute façon, j'ai une question assez lourde et compte tenu de l'heure, je vais peut-être en poser deux petites brèves, rapides.

3760

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y avec la première.

3765

**M. JACQUES RUELLAND :**

C'est une question de clarification de fait. On nous dit que le promoteur est Hydro-Québec. Est-ce que c'est Hydro-Québec ou TransÉnergie? Et comment se fait-il que c'était TransÉnergie sur le poste Outaouais et que c'est Hydro-Québec, maintenant?

3770

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva, qu'en est-il?

3775

**M. JEAN RIVA :**

Monsieur Fortin va répondre à cette question. Un instant, monsieur le président.

3780

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je vois que monsieur Fortin a des cartables avec le logo d'Hydro-Québec.

**M. JACQUES RUELLAND :**

3785

Mais je crois que monsieur Fortin est à TransÉnergie.

**M. SERGE FORTIN :**

Le promoteur, c'est Hydro-Québec. Monsieur Riva pourra compléter pour ce qui a été dit à l'audience du poste Outaouais, il y a quelques mois.

3790

3795 Maintenant, à savoir, TransÉnergie est l'entité responsable du transport dans Hydro-Québec. Donc, je peux élaborer sur sa mission, sur ses -- mais je ne sais pas si c'est pertinent pour la soirée.

**LE PRÉSIDENT :**

3800 Peut-être en faire un résumé mais on va vous demander de le déposer, pour les fins de la population.

**M. JACQUES RUELLAND :**

3805 Ma question que j'ai déjà posée précédemment, je pense que c'est important que la Commission connaisse les responsabilités juridiques d'Hydro-Québec et de TransÉnergie, puisqu'il y a des entités distinctes.

**LE PRÉSIDENT :**

3810 Bien, c'est ça que monsieur Fortin va nous dire. Il va nous donner les rôles et les responsabilités. C'est la fonction juridique de TransÉnergie. Qu'est-ce qu'il en est particulièrement?

**M. SERGE FORTIN :**

3815 TransÉnergie, dans Hydro-Québec, a la responsabilité de gérer et d'optimiser l'utilisation des actifs dédiés au transport d'électricité. En résumé.

**LE PRÉSIDENT :**

3820 Là, vous faites référence à quel document?

**M. SERGE FORTIN :**

3825 C'est un document qui a été remis à la Régie de l'énergie pour la cause tarifaire. Donc, on pourra facilement le déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

3830

De quelle façon a été créée TransÉnergie?

**M. SERGE FORTIN :**

3835

De quelle façon?

**LE PRÉSIDENT :**

3840

Quel est l'acte de naissance de TransÉnergie? Est-ce que c'est une décision du conseil d'administration d'Hydro-Québec? Est-ce que c'est une loi du gouvernement du Québec?

**M. SERGE FORTIN :**

3845

J'ai photocopié deux feuilles du document, puis il me manque les autres feuilles pertinentes.

**LE PRÉSIDENT :**

3850

Bon, ce qu'on va faire, c'est que l'idée, c'est de savoir d'où origine la naissance, sur le plan juridique, de TransÉnergie, pour les fins de la Commission et du public et, à ce moment-là, de déposer copie de l'acte constitutif. Et j'imagine qu'à l'intérieur de ça, on va retrouver rôle et fonction, comme habituellement on les rencontre au moment où chacune des corporations est créée.

3855

**M. SERGE FORTIN :**

Sans problème.

**LE PRÉSIDENT :**

3860

Monsieur Riva, des compléments par rapport à Hydro ou en complément...

**M. JEAN RIVA :**

3865

Complément par rapport au poste Outaouais. Le porte-parole au poste Outaouais avait commis un impair en disant TransÉnergie.

**LE PRÉSIDENT :**

3870

D'accord. Merci.

On va y aller avec une dernière question, qui va être la dernière de la soirée aussi, monsieur Ruelland.

3875 **M. JACQUES RUELLAND :**

Ma question est assez spécifique. Elle s'adresse à la SÉPAQ.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

Votre question est spécifique mais ils ne sont pas là. La SÉPAQ va être là quand on va être dans l'Outaouais. Est-ce que c'est une question par rapport à la Réserve Papineau-Labelle?

3885 **M. JACQUES RUELLAND :**

C'est une question par rapport à la Réserve mais...

3890 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous regardez quelqu'un de la FAPAQ.

3895 **M. JACQUES RUELLAND :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

La Société de la Faune et des Parcs.

3900 **M. JACQUES RUELLAND :**

Je vois bien, mais j'avais compris qu'il y avait quelqu'un de la SÉPAQ au début de la soirée. Non, c'était quelqu'un de la FAPAQ.

3905 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous en avez une autre?

3910 **M. JACQUES RUELLAND :**

Je ne poserai pas ma question mais je vais vous dire ce que je vais aborder demain et peut-être que Hydro-Québec pourrait se préparer.

**LE PRÉSIDENT :**

3915

Rapidement, monsieur.

**M. JACQUES RUELLAND :**

3920

J'aimerais revenir sur toute la question du profil de charge de la région de l'Outaouais, disons depuis dix ans. On en a déjà parlé dans l'autre cause. Et de lier toute la question de la fourniture de la région en électricité dans la perspective d'une alimentation régulière et de la béquille dont on parle, si jamais la ligne Chénier - Vignan tombait, Chénier - l'Ange-Gardien. Donc, je voudrais revenir demain avec le profil de charge.

3925

**LE PRÉSIDENT :**

C'est compris. Merci, monsieur Ruelland.

3930

Sur ce, nous allons suspendre les travaux de la Commission. Merci à vous tous de votre patience et nous allons recommencer dès demain à 14 h. Merci beaucoup.

\*\*\*\*\*

3935

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3940

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**